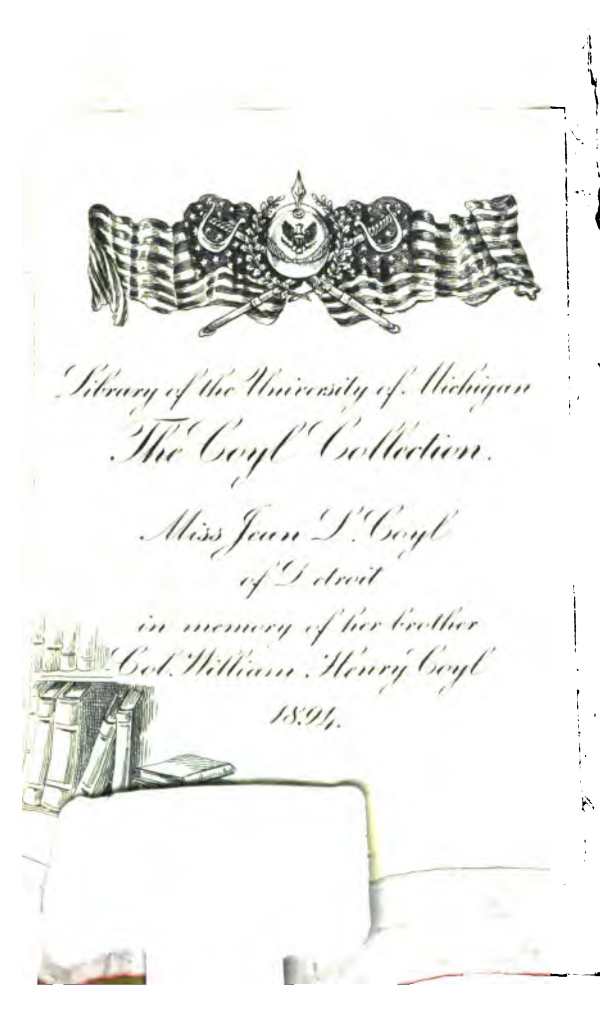


Library of the University of Michigan
The Coyl Collection.
Miss Jean L. Coyl
of Detroit
in memory of her brother
Col. William Henry Coyl
1894.

1689

Mii II

SIXIE'ME PARTIE DES AFFAIRES DU TEMPS.

2e Partie de May 1689.

A PARIS,
Chez MICHEL GUEROUT,
Court-neuve du Palais,
au Dauphin.

M. DC. LXXXIX.
Avec Privilege du Roy.

AU LECTEUR.

LE succés qu'ont eu ces Lettres sur les Affaires du Temps, m'a fait pousser la matiere plus loin que je n'avois cru. Elles forment un genre nouveau d'Histoire, qui contient un recüeil de pieces, liées par des raisonnemens & par des faits, de la verité desquels tout le Public est si bien persuadé, qu'il est impossible de ne s'y pas rendre. Toutes ces Pieces ont esté imprimées ou prononcées publiquement, ou regardent les Actes du pretendu Parlement d'Angleterre. On dira que la pluspart sont connuës, & qu'il faudroit qu'elles fussent rares pour donner du prix à cette Hif-

toire. Cependant si on n'en prend pas plusieurs copies dans le temps qu'elles paroissent ; on a peine ensuite à les retrouver , & d'ailleurs qui voudroit avoir tout ce que j'ay mis en six Volumes , outre qu'il l'auroit sans ordre , seroit contraint de garder en papiers inutiles , plus que trente de ces pieces ne contiennent , parce que plusieurs sont accompagnées de beaucoup de choses dont il n'auroit pas besoin. Elles instruisent peu où elles sont , mais on voit dans les Lettres sur les Affaires du Temps , l'occasion qui les a fait faire , la politique qui a fait agir ceux qui les ont faites , ce qui en a resulté , & enfin elles ont servy à former un corps d'histoire , qu'on a lieu de croire d'autant meilleur , qu'il a fortement

excité la bile de M. Jurieu, Ministre à Roterdam, connu par un emportement sans bornes, & par des calomnies eternelles qu'il répand sur ceux qui ne sont pas attachez à son party. Il a vomy contre moy un torrent d'injures qui ne m'ont causé nulle émotion, & comme il n'a rien dit de l'Ouvrage, & que des injures n'ont jamais passé pour des raisons, cela me fait voir qu'il a creu trouver mieux son compte à attaquer ma personne, parce qu'il y a des lieux communs qui fournissent des injures, & qu'il n'en est pas de mesme quand il s'agit de répondre à un Ouvrage remply de raisonnemens qu'il faut détruire, quoy qu'il y ait peu d'hommes exempts de defauts, & qui ne puissent estre justement

repris par de plus éclairez qu'eux. Ce qu'a dit de moy M. Jurieu est si visiblement reconnu pour faux, qu'il est aisé de juger que ne sçachant qui je suis, il a harzardé des injures generales, persuadé qu'il pourroit les faire croire à ceux de Hollande qui ne me connoissent pas plus que luy. Je ne m'en étonne point. Il est si accoûtumé aux invectives, que parmy les Protestans mesmes, qui dit *Jurieu*, dit *Injurieux*. Pour faire voir qu'il ne m'a point chagriné, j'avertis ceux qui voudront sçavoir ce qu'il a dit contre moy, qu'ils le trouveront dans sa cinquiéme Lettre Pastorale de l'année troisiéme. La peur qu'il a euë que je ne la visse pas, l'a obligé à me l'envoyer par la Poste. Il a eu raison, car on se met icy peu

en peine d'acheter les injures qui viennent de Hollande ; mais quant à cette Lettre Paſtorale, ou plûtoſt ce recüeil de calomnies, je puis l'aſſeurer qu'il a eſté veu de beaucoup de gens, parce que je me ſuis fait un plaiſir de le montrer. Je n'y ſuis pas le ſeul qu'il attaque. Il répand ſa bile dans le meſme Ecrit contre des perſonnes d'un rare ſçavoir, d'une vertu éminente, & qu'un vray merite a élevées aux plus hautes Dignitez de l'Egliſe. Il y en a encore d'autres qu'il n'épargne pas ſur les nouvelles qu'ils donnent toutes les ſemaines, quoy que ce ſoit avec beaucoup de juſtice, que le Public en eſt ſatisfait. Il doit prendre garde que les Ecrivains de France ſont bien differens des autres. Ils ſont Sçavans, eſti-

mez, & leur naiſſance quand elle a quelque diſtinction, n'eſt pas un obſtacle qui les arreſte lors qu'ils ont occaſion de faire voir leur eſprit. Le nombre n'en eſt pas grand, mais ils écrivent juſte, & on ne peut lire leurs Ouvrages ſans ſe détromper des fauſſetez de l'accablante multitude des Ecrivains de Hollande. S'il n'avoit eſté queſtion que de moy ſeul, j'aurois parlé comme un galant homme doit faire de ſoy-meſme, mais la reſerve où la modeſtie m'engage ſur mon article, ne me deffend pas de donner aux Ecrivains de France les loüanges qu'on leur doit. Si on veut connoiſtre la naiſſance & les emplois du Miniſtre Jurieu, on les trouvera dans la troiſiéme Partie des Affaires du Temps, page 307.

AU LECTEUR.

Celuy qu'il a aujourd'huy est de faire ce qu'il ne conseille pas, & de travailler fort commodement à des Libelles sous le titre de *Lettres Pastorales*, qui sans remplir ce que ce titre promet, ne contiennent presque autre chose que des raisonnemens sur ce qui se passe dans l'Europe. Il accable de ses Lettres tous les nouveaux Convertis de France qui ne les demandent pas, & les fait tomber entre leurs mains par la Poste. Il les exhorte à souffrir, aprés s'estre tiré du peril pour ne leur en pas parler de trop prés; mais quand on ne dit rien par l'exemple, les paroles touchent peu. Jamais homme n'a esté plus seditieux dans ses Ecrits, ny eu des maximes plus fausses, plus pernicieuses & plus detestables; elles

sont telles qu'on n'y sçauroit penser sans horreur. Personne n'a pû éviter l'injuste éclat de sa bile noire, & la pluspart des Protestans mesmes n'en ont pas esté exempts, quand leurs sentimens n'ont pas esté conformes aux siens. Je ne dis point qu'il est visionnaire plus qu'hõme du monde; ses Propheties en font foy, il n'en faut point d'autre preuve.

L'Histoire du temps n'a pas seulement deplû au Ministre Jurieu; on m'a écrit de Hollande que les veritez dont elle est remplie sont souffertes impatiemment des François qui s'y sont refugiez, & qu'ils y preparent une réponse. Cependant en voila déja le sixiéme Volume donné au public, & cette réponse ne paroist point. Il y a grande apparence, que ne pouvant accuser de fausseté les pieces qui la composent, ils ne sçavent qu'opposer aux raisonnemens que j'en ay tirez. Ainsi je

voy bien que toutes les réponses qu'ils pourront faire, consisteront en éloges du Prince d'Orange, & qu'ils tâcheront de prouver que ce Prince n'est pas un Usurpateur. Cependant s'ils se voyoient obligez à dire de bonne foy ce qu'ils en pensent, ils ne le pourroient nier, & le Prince d'Orange n'en disconviendroit pas luy-mesme. Je ne doute point qu'il ne fust fasché de laisser croire qu'il seroit monté au Trône sans avoir cherché à s'y élever, & sans que l'on fust persuadé qu'il deust ce haut rang à ses intrigues & à la force de son esprit. Comme il ne trouveroit pas de gloire dans son innocence, son but est de satisfaire son ambition, sans se mettre en peine des moyens, & il est de ceux qui croyent qu'il n'y a point de crimes honteux quand on les fait pour regner.

Je feray voir dans la septiéme partie de cette Histoire, que cettte espece de mauvaise gloire, estant plus facile à

acquerir que l'on pense, des crimes heureux n'en donnent pas autant que l'on s'imagine. Quant à ceux qui tâchent de justifier ce Prince, c'est leur interest particulier qui leur fait dire ce qu'ils sont bien éloignez de croire. Ils se flatent de tirer de l'utilité de ses crimes, & ont de la joye de le voir agir comme leur passion le demande, mais ils ne peuvent se déguiser à eux mesmes qu'il est Usurpateur dans toutes les formes.

Je suis obligé de déclarer, pour rendre justice à quelques Auteurs qui me paroissent d'un fort grand merite, & dont on voit depuis quelques mois courir des Lettres pleines d'erudition & d'une tres-fine politique, que je n'ay pas pretendu confondre leurs Ecrits parmy ceux dont j'ay parlé dans les premieres pages de cette sixiéme Partie.



AFFAIRES DU TEMPS.

SIXIÉME PARTIE.

JE ne suis point étonné, Madame, que le commencement de ma cinquiéme Lettre sur les Affaires du Temps, ait receu aucant d'approba-

tion dans vostre Province que vous me le témoignez. Ce n'est pas à moy que la gloire en est duë, mais à la force de la verité, qui s'est fait sentir, d'une maniere à ne pouvoir s'empescher d'estre convaincu, que le Roy n'a contribué en aucune sorte aux troubles qui agitent aujourd'huy toute l'Europe, & que l'Empereur a seul allumé la Guerre, dont elle va estre déchirée, & qui a déja commencé d'accabler la veritable Religion, & de la faire bannir de trois Royaumes, où

elle commençoit à respirer. Ce fait est si clairement & si fortement prouvé, que ceux-mesmes qui souffrent impatiemment la gloire de nostre Auguste Monarque, avoüent que je n'ay rien dit là dessus qui puisse estre combatu, ou du moins qui puisse l'estre avec aucune ombre de Justice.

Nous n'avons point d'exemple que l'Europe ait jamais esté en guerre de la maniere qu'on l'y voit presentement. Lors qu'elle a esté toute en armes, les Souve-

rains s'attaquoient les uns les autres, ou du moins chacun d'eux se partageoit selon que son inclination ou son interest l'obligeoit à se declarer pour l'un des partis qui se formoient; mais aujourd'huy tous les Etats sont liguez contre la France. Le mesme ressort qui fait mouvoir les uns, fait agir les autres, il n'y a qu'une seule intrigue. Ce que l'on connoist de plus saint s'est uny avec son contraire. On a passé par dessus tous les égards qu'on devoit avoir ; on a trouvé la puis-

sance du Roy trop étenduë, & sa gloire trop brillante; elle a blessé les yeux, & on a crû qu'il falloit travailler à en diminuer l'éclat, quelque sang qu'il en pust couster à l'Europe, & quelques pertes que pust faire la Religion Catholique. Le chagrin & la jalousie que les grands succés de Sa Majesté font prendre à tant de Puissances, n'ayant esté que la cause cachée qui les a fait armer contre ce Monarque, ils en ont cherché d'autres, ou plûtost ils ne se sont mis en

peine d'en trouver aucune ;
mais ils ont si bien embar-
rassé les affaires qu'ils ont
réüssi à les broüiller. Rome
a commencé à refuser à la
France les Privileges dont elle
est en possession, & qui sont
confirmez par des Traitez ;
l'Empereur asseuré qu'elle ap-
puyeroit ses desseins, en a usé
à l'égard de Mr le Cardinal
de Furstemberg d'une maniere
insoûtenable, à moins qu'il ne
fust certain que quelque parti
avantageux que pussent pren-
dre les choses pour cette Emi-
nence, le Pape n'approuveroit

point son Election, ... qu'il n'eust aucune ra... valable pour luy des Bulles, & que sans ... il ne fust pas en droit ... faire. Le Prince d'Orang... son costé avec tout le ... Protestant, avoit prom... tous ceux qui s'estoient ... sez de France, qu'il les y ... bliroit si tost qu'il seroi... connu Roy d'Angleterre ... seurant qu'il avoit des i... ligences avec les nouv... Convertis de ce Royau... qu'il donneroit l'épouva... toutes les Costes, & ...

estoit impossible qu'elles fussent toutes assez bien gardées, pour l'empescher de trouver à descendre par quelque endroit avec une Armée formidable ; & qui seroit secondée par les Rebelles du dedans, qui ne manqueroient pas de se déclarer aussi-tost qu'il paroistroit.

Outre toutes ces choses qui estoient si connuës qu'elles faisoient seules l'entretien public, on avoit fait plusieurs Assemblées à Minden & à Ausbourg pour prendre des mesures contre le Roy.

Je ne repete rien icy des trois ligues dont on fit les projets; j'en ay parlé dans ma seconde Lettre, & je ne pretens point reprendre cette matiere. Le peu que j'en dis n'est que pour en faire rafraîchir la memoire, en commençant cette sixiéme Lettre, dans laquelle je parleray d'abord des affaires de France avec les autres Etats, & finiray par ce qui regarde uniquement l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande.

Jamais il n'a paru tant d'Ecrits que l'on en voit aujour-

huy sur les mesmes matie-
s, & jamais ils n'ont esté si
eu differens les uns des au-
es, la pluspart n'estant dis-
nguez que par leurs titres;
ais il est à remarquer que
Hollande seule en est remp-
ie, & que lors que dans un
uissant Etat il se trouve à
ine deux ou trois personnes
ui écrivent sur les évene-
ens journaliers, une petite
epublique, comme celle de
ollande, en fournit un si
and nombre, qu'il seroit
alaisé de le compter. Ce que
on peut dire là-dessus, c'est

qu'il y a une grande difference de leurs Ecrits à ce qui s'est fait dans les autres temps. On écrivoit une Histoire suivie, & la pluspart des Auteurs estoient gens connus, & distinguez, C'estoient personnes de marque qui avoient presque tous esté confidens des Princes, & des Rois, & des Ministres, & Ministres mesme, & il y en a beaucoup qui ont traité des affaires dont ils se sont mêlez, & des negociations qu'ils ont faites. On ne mettoit alors rien au jour qui ne pust passer pour un veritable

Ouvrage ; on faisoit des volumes, & non des feuilles volantes. Tout ce qu'on écrivoit estoit digne de trouver place dans les Bibliotheques, & meritoit d'estre conservé à la posterité; mais le vent peut emporter la pluspart des Ecrits qu'on fait aujourd'huy. Tous les Auteurs se cachent, parce qu'ils suivent plus leur passion que la verité, & que leurs Ecrits ne peuvent passer que pour des Satires. Comme ils ne font point connoistre leur nom, ils craignent peu d'avoir à rougir,

quand on trouve que leurs injures sont fideles, ou que leurs Histoires ne sont pas fidelles. La cause de ce torrent d'Ecrits dont l'Europe est inondée, vient de la liberté qu'on laisse en Hollande d'écrire tout ce qu'on veut. Il ne faut point de permission pour cela, & on dit que c'est le privilege du Pays. Les hommes sont assez naturellement portez à mal faire, malgré la justice, leur conscience, & les défenses qu'on leur peut faire, sans qu'ils y soient encore excitez par une liber-

té si condamnable. Le privilege de mal faire, est un privilege qui repugne aux bonnes mœurs, & à l'équité, & ceux qui le donnent ne doivent pas s'en glorifier. Par là l'Histoire se voit alterée, & n'a point d'ordre; elle est sans aucune suite, & mise en lambeaux. Chacun traite les endroits qui conviennent à son genie ou à sa passion, & qui peuvent donner lieu à la Satyre. Ainsi on se forme une matiere à sa fantaisie, pour avoir lieu d'en parler selon son emportement. Ce qu'il ap-

a ici fort singulier, c'est que la plusspart de ces Ecrits sont contre la France, & qu'ils sont mesme presque tous faits par des François, car les bons Hollandois ne sont pas capables d'écrire deux lignes, & tout ce qu'ils sçavent, consiste à bien calculer. Cependant comme ces Ecrits les flacent, & que l'on croit facilement ce qui plaist, ils se tiennent justifiez de beaucoup de choses, ne trouvant rien dans tous ces Ecrits qui ne soit fort à leur avantage. Ce n'est pas que ceux qui les font

soient persuadez de ce qu'ils écrivent là dessus, mais ils se croyent obligez de payer par le bien qu'ils disent des Hollandois, & de leurs Alliez, la permission qu'ils ont en Hollande de dire du mal de toutes les Nations. Cette liberté ne laisse pas neanmoins d'estre souvent resserrée à parler contre la France, & lors qu'ils attaquent quelques autres Souvarains, leur emportement est plus moderé, & ne s'étend qu'aussi loin qu'ils pensent estre obligez de le faire aller, pour les ami-

mez contre la France. La rai-
son de ce déchainement des
François contre leur Patrie,
est premierement pour se
rendre dignes de l'azile qu'on
leur donne, & en second lieu,
parce que s'estant trouvez
contraints d'en sortir, ils ne
sçavent comment répandre
leur bile sur le Gouverne-
ment, & sur ceux qu'ils
croyent leurs Ennemis; &
sous pretexte d'écrire sur les
matieres courantes, ils se
vangent aux dépens de la
verité, ce qui rend l'Histoire
si defigurée qu'on a de la

peine à la reconnoistre. On ne suit point les évenemens selon qu'ils arrivent, ainsi que je m'attache à les suivre dans toutes mes Lettres sur les Affaires du Temps. Aussi je ne vous les envoye pas tous les mois ; mais seulement lors que la matiere se trouve curieuse, & abondante ; au lieu que la passion de ces Ecrivains leur met toûjours la plume à la main. Quoy qu'une affaire soit finie ; ils ne laissent pas de recommencer à en parler ; & ils le font tous quelquefois d'une maniere si differente, que leurs

Ecrits ne sont pleins que de contradictions manifestes. Cela est cause que tel qui pretend parler contre la France, la justifie bien souvent sans en avoir le dessein, & sans qu'il s'en apperçoive. Il est aisé de juger par toutes ces choses que la verité ne peut regner dans des écrits de cette nature, & que des gens qui se cachent la disent fort rarement. Ce n'est pas que ceux qui cherchent à ne rien dire qui soit contraire à la verité, ne puissent estre sujets à faire des fautes, mais s'ils la bles-

ſent, c'eſt ſans le ſçavoir, & il eſt toûjours certain que lors qu'un homme connu manque en quelques circonſtances, il le fait de bonne foy, & qu'il eſt trompé luy-meſme, c'eſt ce qu'on ne ſçauroit dire de la pluſpart des Auteurs qui cachent leur nom, puis qu'ils ſe plaiſent ſouvent à diſſimuler la verité, afin d'avoir lieu de répandre leur venin contre ceux qu'ils ont deſſein de noircir, & de parler à l'avantage des autres dont ils prennent l'intereſt.

L'imprudence fait qu'en commençant à écrire ſur une

affaire qui n'eſt qu'à peine embarquée, on dit fort ſouvent des choſes que la politique fait connoiſtre dans la ſuite qu'on n'auroit pas dû laiſſer échaper. Lors que l'on a travaillé à s'unir contre le Roy afin d'allumer la guerre qui embraſe aujourd'huy l'Europe, & qui a déja cauſé tant de perte à la veritable Religion, on n'a regardé que la gloire qu'on s'imaginoit devoir eſtre remportée ſi on oſoit attaquer la France. On a fait ſonner les Ligues des Princes Confederez; & on a

dit tout ce qui estoit necessaire pour justifier le procedé que Sa Majesté tient aujourd'huy, sans considerer que la poltique vouloit qu'on tinst un autre langage peu de temps aprés, afin de rendre la France odieuse. Voicy ce que j'ay trouvé sur ce sujet dans ce qui a esté imprimé en Hollande. Ce sont differens articles tirez de divers Ecrits, mais les termes sont les mesmes, & je n'y ay rien changé.

Enfin le Roy de France s'est determinà la guerre malgré qu'il en ait eu.

Mais comme il est de la politique de prévenir ses Ennemis, le Roy tres-Chrestien n'a pas voulu y manquer. Il n'a pas dû ignorer les brigues qui se faisoient contre luy dans l'Europe.

L'Empire n'a rien témoigné tant qu'il a eu quelque chose à craindre du Turc. Les Alliez ont fait de mesme, tant qu'ils l'ont vû embarassé contre cette Puissante; mais enfin du moment qu'ils l'ont veuë terrassée, & hors d'estat de pouvoir se relever; du moment aussi qu'ils ont cru la France extrémement déchuë par la division qui regne

chez elle, ils ont levé la teste, & ont formé de grands desseins.

On croit qu'il est de l'interest de toutes les Puissances, d'affoiblir la France avant que la mort du Roy d'Espagne arrive.

Comme la France ne voudroit point de guerre, elle ne veut pas pousser les choses à l'extremité.

Aprés avoir exposé un fait de cette nature & de cette consequence ; les raisonnemens qu'il pouvoit fournir n'en devoient pas être entierement éloignez, & il n'y avoit pas d'apparence qu'ils dussent rouler

rouler sur le contraire. C'est cependant ce que l'on a fait par une passion & par un aveuglement inconcevables, & c'est ce qui se fait encore tous les jours. Tous ceux qui se mêlent d'écrire, ne parlent que de l'injustice de la France touchant cette guerre. Ils se tirent grossierement par là de l'embaras où ils sont, puis que suivant le fait qu'ils ont exposé, ils ne peuvent justement se plaindre des Conquestes de Sa Majesté, ny de tout ce qu'Elle fait pour les conserver; & pour empêcher

que ses Ennemis, qui se sont liguez en si grand nombre, n'usent de surprise pour entrer dans ses Etats. Mais leur but est, de condamner tout ce que fait ce Prince, mesme jusques à ses actions les plus loüables, de sorte qu'ils les empoisonnent toutes, poussez par les motifs dont je vous ay déja entretenuë, & que je ne croy pas devoir repeter; mais pour ne point parler comme eux contre la verité, & pour suivre le fait qu'ils ont exposé eux-mesmes, & qu'ils ont exageré en plu-

ſieurs endroits, je veux m'en tenir à cette verité, *Qu'on a forcé le Roy à faire la guerre.* C'eſt une choſe à laquelle on n'a rien à repliquer, aprés les divers articles que je viens de rapporter là-deſſus, & il faut neceſſairement que l'on demeure d'accord que ce n'eſt pas le Roy qui trouble le repos de l'Europe, puis qu'on dit *qu'il s'eſt determiné à la guerre malgré qu'il en ait eu.* Ce fait poſé ſuivant la verité, & ſuivant tous les Ecrits de Hollande, va plus loin que l'on ne croit, puis qu'il con-

fond tout ce que les Ennemis du Roy publient aujourd'huy au désavantage de sa gloire. On a parlé des Ligues, qui se faisoient contre luy, & du grand nombre d'Ennemis qui le devoient accabler; on ne doit point s'étõner que l'ayant sceu, il ait cherché à les prévenir, & les suites de cette guerre ne doivent point surprendre, puis qu'il a dû en sage Politique, prendre ses précautions pendant que le Ciel favorisoit ses armes, pour n'estre point accablé dans la suite par ces Ligues d'Enne-

me nombreux, qui ont assez fait connoistre de quoy ils seroient capables, puis qu'ils ont égorgé la plusspart des François prisonniers, & exercé leur fureur jusque sur les Malades. Tout ce que je viens de vous dire, justifie le Roy touchant l'affaire du Palatinat, sur laquelle on tâche de le noircir, & qu'on regarde malicieusement avec des yeux tout à fait contraires à la maniere dont cette action devroit estre veuë. Cependant Sa Majesté n'a rien fait qui ne luy ait esté prescrit par

une bonne politique, & que tous les habiles Conquerans n'ayent fait avant luy. Les Rois sont obligez de travailler de tout leur pouvoir pour empescher la ruine de leurs Etats, & ne pas souffrir qu'on les envahisse. Outre cette obligation generale, le Roy qui penetre tout par ses lumieres, voyoit qu'aprés tous les soins qu'il avoit pris pour faire fleurir la veritable Religion, on vouloit en luy declarant la guerre, détruire ce qu'il avoit fait en sa faveur, & soûlever contre luy ses propres Sujets.

Il voyoit contre luy un Empereur, des Rois, un grand nombre d'autres Souverains & des Republiques. On le menace de ceux qui luy doivent une entiere obeïssance; on l'oblige à garder toutes ses Costes; Rome mesme entre dans la conspiration, & n'examine point si les Protestans y sont en plus grand nombre que les Catholiques. Il suffit qu'il s'agisse d'accabler la France, & de nuire au Roy, qui s'est declaré Protecteur de la Religion Romaine, & qui a plus

fait que sept de ses Predecesseurs ensemble pour l'interest de l'Eglise, la Cour de Rome entre aussi-tost dans le dessein d'affoiblir une Puissance dont elle tient tout ; & pour ne luy pas laisser un seul Amy, elle abandonne le Roy d'Angleterre, comme je le diray dans la suite, & détruit en un seul jour, tout ce que ce Prince avoit fait pour la gloire de Dieu en plusieurs années, & toutes les esperances de ce qu'il pouvoit faire dans la suite. Quel party doit prendre dans une occasion de

cette nature ; un Souverain contre qui tout se declare, & sur tout un Souverain comme le Roy de France, aimé de ses Peuples, qui se reposent sur sa vigilance du soin de leur seureté ? Ne doit-il pas empescher autant qu'il luy est possible, l'invasion que tant d'Ennemis se vantent publiquement de faire dans le Royaume ? Son devoir l'exige de luy, sa Religion le demande, & la politique le veut. Il previent donc ses Ennemis, parce qu'il est seul aussi puissant que tous ceux

qui le menacent, & qu'il sçait conduire les affaires avec une prévoyance plus sage, & une prudence plus consommée. Comme ils ont eu l'imprudence de le menacer trop tost, il tâche à se mettre à couvert de leurs projets, avant qu'ils soient en état de les faire reussir, & travaille à leur boucher les passages, par où ils pourroient entrer dans ses Estats. Il prend Philisbourg, & il offre en mesme temps de rendre cette Place demantelée, & mesme Fribourg, pour marquer qu'il ne cherche que

la paix, & qu'il n'en veut point à l'Allemagne. Il n'y en a jamais eu de preuves plus convainquantes que ces offres. On ne les a point tenuës secretes, & elles ont esté imprimées & renduës publiques par ordre de Sa Majesté; mais quelque avantageuses qu'elles soient, elles ne sont pas écoutées, & quoy que ce Prince montre par là à toute la Terre qu'il n'a aucune intention de faire des Conquestes en Allemagne, on resout de luy faire la guerre comme à un Monarque qui

a fait dessein de l'envahir, & l'on veut que ces pretextes servent pour armer contre luy un monde entier d'Ennemis, s'il m'est permis de parler ainsi, parce qu'on ne sçauroit suporter l'éclat de sa gloire; & qu'on aime mieux mettre toute l'Europe en feu, faire détrôner des Rois, se liguer avec des Etats qui se sont soustraits de l'obeïssance de leur veritable Souverain, comme on sçait qu'ont fait les Hollandois, & risquer à perdre la veritable Religion, & celle que l'on professe.

Enfin on est plus aisé de
donner lieu à l'Empereur
Othoman de reprendre ses
forces pour continuer un
jour de persecuter les Chrê-
tiens, que de ne pas employer
toutes celles de l'Europe,
pour accabler un Monarque
beaucoup plus considerable
par ses vertus politiques, &
morales, que par la vaste
étenduë de ses Etats. Le Roy
ayant reconnu, qu'il n'y avoit
point de temps à perdre pour
se garantir de l'invasion de
tant d'Ennemis, à qui sacri-
fioient leur gloire, & leur

Religion pour satisfaire leur injuste haine, resolut de s'emparer du Palatinat. Quand il ne l'auroit fait que parce que l'Electeur Palatin est un des principaux Auteurs de cette Guerre, comme il est prouvé dans le Manifeste de Sa Majesté ; cette raison estoit plus que suffisante pour autoriser la France à se saisir de ses Etats. Plus on se voit d'Ennemis en teste, plus la politique oblige à se servir de ses avantages. On les attaque separément si l'on peut ; on combat celuy qui est le moins

en eſtat de défenſe, ou dont la ruine peut empeſcher que tout le mal qu'on ſe prepare à nous faire n'ait ſon plein effet. Outre toutes ces raiſons qui ſont d'un grand poids, le Roy ſe trouvoit obligé de faire rendre juſtice à Madame, touchant la ſucceſſion qui eſtoit retenuë à cette Princeſſe par l'Electeur Palatin. Sa Majeſté avoit donné des délais; Elle avoit envoyé des Miniſtres ſçavans dans les matieres de Droit pour diſcuter cette Succeſſion; mais les choſes eſtant toûjours de-

meurées dans le mesme estat, le Roy voulut bien s'en remettre à la mediation du Pape. Cependant toutes les bontez de ce Monarque furent inutiles; rien n'avança, & l'on découvrit mesme que la Cour de Rome faisoit exprés traisner ce different en longueur, afin de donner le temps aux Princes liguez contre le Roy de se mettre en estat d'agir. Rien ne devoit tant lasser la patience de ce Prince qui avoit accordé tant de delais, & tenu une procedé si hon-

neſte. Il eſt parlé de cette mediation dans le Manifeſte de l'Empereur contre la France, & il y eſt dit *que la mediation n'a pas eu lieu ; parce que Sa Majeſté n'a pas envoyé de Miniſtre au Pape qui luy fuſt agreable.* Il ſeroit fort difficile d'apporter une raiſon plus mauvaiſe que celle-là. Auſſi ne ſe trouve-t-elle que dans le Manifeſte de Sa Majeſté Imperiale, la Cour de Rome ne l'ayant point alleguée : mais elle a fait encore plus mal, puis qu'elle s'eſt toûjours ſervie de delais pour

empescher qu'on ne décidast. Elle ne devoit pas accepter la mediation si elle avoit dessein d'en user de cette sorte; mais elle vouloit servir l'Empereur, & l'Electeur Palatin; & cet Electeur croyoit que parce qu'il est Beau-pere de Sa Majesté Imperiale, & que les Turcs n'estoient pas en estat de faire craindre l'Empire, il estoit en droit de braver le Prince; & de nier à Madame ce qui luy est dû. On le connoist, & toute l'Europe sçait les dangereux artifices qu'il met en

usage, & que ses Ministres n'agissent pas plus sincerement. Si la reconnoissance avoit eu du pouvoir sur son esprit, il en auroit usé d'une autre maniere avec le Roy, aprés en avoir receu beaucoup de graces ainsi que les Princes ses Fils, qui possedent de grands Benefices en France, & il se seroit souvenu de tout ce que Sa Majesté a fait pour luy en Pologne lors que le Roy Michel fut élu, & que sans des conjonctures qu'on n'avoit pas lieu de prevoir, il auroit esté redevable

de cette Couronne au Monarque, contre qui il a voulu depuis soûlever toute la Terre.

Le Roy voyant que ceux qui luy devoient davantage témoignoient le plus d'ardeur à animer contre luy les autres Princes ; qu'on luy faisoit un crime de sa grandeur, & que la difference de Religions ne faisoit point differer de sentimens, n'eut pas de peine à en deviner la cause. Il connut qu'il meritoit que presque tous les Princes de l'Europe travaillassent de

concert à sa ruine ; non pour avoir fait sur eux de grandes Conquestes, mais pour avoir eu la gloire de rendre des Places pour le repos de l'Europe ; non pour avoir fait la Guerre, mais pour avoir eu l'avantage de donner la Paix : non pour avoir mis des âmes en estat d'estre perduës, mais pour avoir fait rentrer dans la veritable voye ceux que le malheur de leur naissance avoit fait marcher dans un chemin qui les avoit égarez. Voilà les crimes capitaux qui ont engagé tant de Puissances

à conſpirer contre ce Monarque. On ne peut pardonner à ſa gloire de s'eſtre élevée ſi haut ; il faut l'abaiſſer aux dépens de la veritable Egliſe, & d'une infinité de ſang de la plus belle partie de l'Europe, qui en ſera ſi fort affoiblie, que les Infidelles en pourront un jour triompher plus aiſément. La Religion Catholique qui ſe voit menacée par là, à cauſe que les Princes qui ſont liguez contre nous, n'ont pour la pluſpart que des Troupes Proteſtantes, ſemble n'avoir

plus d'eſpoir que dans les forces & la prudence du Roy. Elle ſe voit abandonnée de la plus grande partie des Princes qui la profeſſent entierement détruite en Angleterre, & delaiſſée de la Cour de Rome, que nous voyons ouvertement declarée pour les Princes qui ſont unis avec les Proteſtans. Tout le Peuple de Rome a beau fremir & témoigner ſon chagrin, de voir l'Envoyé d'Angleterre s'en retourner ſans aucun ſecours, pendant qu'on en donne pour combattre un

Prince, qui pourroit contribuer avec plus de forces à rétablir Sa Majesté Britannique, si on ne l'obligeoit point à porter ailleurs ses armes, afin d'empescher par là que la veritable Religion ne triomphe. Rome n'entre point là-dedans, ou elle n'y entre que pour se declarer contre le Roy. Ce grand Monarque est coupable d'avoir soûtenu des Privileges qui ont toujours esté maintenus par ses Ancestres, quoy qu'ils fussent moins puissans que luy. On veut qu'au

qu'au milieu de sa grandeur il se soumette à la honte de ceder ce que ses Predecesseurs ont eu soin de conserver, & s'il ne le fait, il faut que les Protestans soient rétablis en France, que les Catholiques soient chassez d'Angleterre, qu'on empesche qu'ils n'y puissent estre rétablis, en attaquant de tous costez celuy qui seul auroit pu travailler à ce grand ouvrage. Il faut que les Catholiques mesmes, jaloux des prosperitez, & de la grandeur du Roy, s'unissent & sacrifient tout à la passion

de la Cour de Rome, & à celle de l'Empereur, & qu'ils risquent à se voir un jour accablez par les Protestans qui sont unis avec eux, & qui estant beaucoup superieurs en nombre, peuvent, si la France avoit du desavantage, se déclarer contre leurs Alliez, & travailler à rendre toute l'Europe Protestante. On ne se doit fier à personne, lors qu'il s'agit de Religion; c'est un specieux pretexte sous lequel il n'y a rien que l'on n'ose, & il ne faut que le prendre pour se croire

tout permis. L'Electeur de Brandebourg a seul plus de Troupes que l'Empereur n'en a sur le Rhin. On sçait qu'il a une intelligence étroite avec le Prince d'Orange, & qu'il a eu part à tout ce qui a regardé les desseins de cet Usurpateur contre le Roy d'Angleterre. Ainsi l'on ne peut douter qu'il n'y ait entre eux de tres-grands projets formez, pour le rétablissement de la Religion Protestante dans toute l'Europe, en cas qu'ils viennent à bout de la rétablir en France, &

de remporter ſur le Roy tous les avantages qu'ils ſe propoſent. Si cela arrivoit, & que le Prince d'Orange fuſt paiſible poſſeſſeur de l'Angleterre, il eſt certain que cette Couronne & les Etats de Hollande entreroient dans cette Ligue, & que tout le reſte des Proteſtans de l'Europe ſe joindroit en meſme temps avec eux afin d'accabler les Catholiques. Toute la Hongrie qui ſouffre impatiemment le joug que la Maiſon d'Auſtriche luy a impoſé, ſe ſouleveroit auſſi-toſt, ainſi

que les autres Protestans qui sont sous l'obeïssance de l'Empereur. Les Turcs ne manqueroient pas de favoriser leur rebellion, & l'avantage que les Protestans en tireroient seroit trés-considerable. Quelle resolution prendroit alors Rome, & quel secours en pourroit-on esperer ? Il seroit foible, & bien éloigné. Les forces de toute l'Italie ne seroient pas suffisantes pour parer un pareil coup, & Venise épuisée par une longue Guerre contre les Turcs, ne feroit que

des efforts impuissans ; enfin si la France estoit abatuë, il n'y a point de Puissance qui pust tenir contre tous les Protestans de l'Europe unis ensemble. Cela se voit par la maniere dont elle soûtient aujourd'huy les efforts extraordinaires de presque tous les Princes de l'une & de l'autre Religion, favorisez de la Cour de Rome, & aidez de l'argent qu'elle donne à l'Empereur. On sçait qu'en parlant de cette Guerre, Rome à dit, *Qu'on auroit bien-tost une bonne Paix qui seroit dura-*

le, & qu'elle a fait connoistre en mesme temps qu'elle entendoit par là, *que la Paix regneroit dans toute l'Europe, quand on auroit mis la France si bas qu'elle ne seroit plus en estat de tenir teste à aucune Puissance.* On ne peut parler ainsi sans avoir beaucoup agy auprés de ceux qui cherchent à nuire à la France ; mais on n'est pas asseuré pour cela que ces mauvais desseins réüssissent, & quand ils réüssiroient, on n'a aucune certitude, qu'ils n'attirassent pas la ruine de toute la Religion Catholi-

que en Europe, ainsi que je viens de le marquer. Ceux qui causent des embrasemens ne sont pas seurs d'arrester le feu quand ils cherchent à l'éteindre. Il va quelquefois plus loin qu'on n'a dessein de le faire aller, & ne brulant pas seulement ce que l'on vouloit détruire, il consume aussi ce que l'on a interest de conserver. Si cela arrive, la chose sera d'autant plus remarquable que la Cour de Rome qui auroit deu éteindre le feu, n'aura rien oublié pour l'allumer. Cela est con-

nu de tout le monde, & c'est par là qu'elle est regardée avec quelque sorte de consideration dans tous les Etats Protestans, quoy qu'elle n'y soit pas plus estimée ; mais on se déguise, à cause de l'utilité qu'on en reçoit, & l'on se reserve à rompre les mesures que la politique fait prendre quand on cessera d'en avoir besoin. On ne croira point alors faire rien contre son devoir, ny contre l'obligation qu'on a à la Cour de Rome & aux Prince Catholiques, puis qu'on croira

que tout sera juste pour établir dans toute l'Europe la Religion que l'on professe.

On ne doutera point de la violence avec laquelle les Protestans agiroient pour executer ce grand dessein, si on lit l'avis de l'Electeur de Brandebourg donné à la Diette de Ratisbonne, pour faire la guerre à la France. Il se trouve dans une des Lettres sur les matieres du Temps imprimées en Hollande, & on y voit un emportement si grand, qu'on peut juger par là de quelle fureur ce

Prince seroit animé dans une Guerre qui seroit toute de Religion. Mais enfin il est à présumer que les forces & la prudente conduite du Roy, détourneront le malheur dont la Religion Catholique est menacée. De quelque maniere que les choses puissent tourner, il est constant qu'il en coûtera du sang, & que Rome l'aura fait couler, puis qu'au lieu d'empescher que la Guerre ne commençast, comme elle auroit pû, en rendant justice à Mr le Cardinal de Furstemberg, elle a

fourny elle-meſme de quoy la faire durer, & n'a fait aucune démarche pour y mettre obſtacle. Cette conduite ſurprend d'autant plus, que Rome doit eſtre toûjours ennemie de ce qui peut faire répandre du ſang, meſme pour une juſte cauſe, & qu'elle n'eſt jamais excuſable lors qu'elle conſeille d'entreprendre quelque Guerre; comme les Puiſſances ſeculieres qui s'y trouvent quelquefois engagées par des intereſts qu'il eſt de leur gloire de ne pas abandonner.

Toutes ces choses font voir clairement que la France estoit puissamment menacée, & que sa ruine qui paroissoit presque inévitable, devoit entraîner celle de la Religion Catholique dans toute l'Europe. Ainsi comme les mesures qu'on avoit prises contre elle estoient grandes, & concertées depuis long-temps, non seulement elle avoit besoin de toutes ses forces, & de toute sa prudence pour parer les coups qu'on se preparoit à luy porter, mais il falloit aussi, si elle

vouloit resister au torrent d'Ennemis qui s'estoient liguez pour inonder ses Etats ; qu'elle se servist de tout ce que permet la politique de la guerre. Il falloit qu'elle ruinast quelques Places pour éviter la desolation de toutes les siennes, & que les Peuples d'un petit Etat souffrissent, pour empescher des traitemens plus cruels dont on menaçoit de plus grands Etats. Voilà ce qui a esté cause que le Roy a ruiné quelques Places du Palatinat, & ce qui a donné lieu à tous les Ecri-

vains de Hollande de se récrier contre le procedé de la France, qu'ils ont nommé injuste & cruel, & d'en faire des peintures plus vives que ressemblantes, sans vouloir examiner qu'elle n'a rien fait qui ne soit permis par l'usage de la guerre. Elle ne pouvoit empescher ses Ennemis d'entrer chez elle de ce costé là, qu'en faisant une espece de desert entre elle & eux, afin de leur oster les moyens de subsister, & de se fortifier dans les lieux voisins de ses Provinces. On auroit pû dans une

pareille occasion en user de mesme avec un Amy & un Allié, & dans un peril aussi pressant on n'épargne pas mesme ses propres Etats. Lors qu'on les voit trop fortement attaquez d'un costé, on détruit le reste de cette partie là pour empescher les Ennemis d'avancer, de mesme que l'on coupe un bras & une jambe gangrenée, pour arrêter les progrés du mal, & sauver le reste du corps. C'est ainsi que le proprietaire d'une maison à laquelle le feu a pris, consent qu'on abatte

la maiſon prochaine qui luy appartient auſſi, pour empeſcher que le feu n'attaque celle qui ſuit, ſoit qu'elle ſoit à luy, ou non, parce que la raiſon & le bien public exigeant ce remede, quoyque la violence en ſoit fâcheuſe, il ſeroit contraint de le ſouffrir, quand meſme il refuſeroit ſon conſentement. On ne peut nier que les choſes eſtant dans l'eſtat que je vous ay fait connoiſtre, la France n'ait agy comme elle a dû, ſans qu'on ſoit en droit de luy rien reprocher avec

justice. Ses Amis & ses Alliez auroient dû souffrir dans une semblable occasion qu'on eust sacrifié leurs Etats pour empescher que le mal ne devinst plus grand ; & la France auroit abandonné de ses propres Places si elle avoit vû qu'il en eust esté besoin ; mais il s'est rencontré que ce malheur n'est tombé que sur le plus grand de ses Ennemis ; & qui travailloit à liguer toute l'Europe contre elle, & à mettre le feu par tout. Cependant, quoy que le Roy ait agi selon les loix de la guerre, & que

l'Electeur Palatin se soit attiré de peu de ménagement qu'on a eu pour ses Etats, les choses ne se sont passées que de la maniere qu'elles sont autorisées par l'usage. Quelques Habitans ont esté obligez de changer de demeure, & de transporter leurs effets en d'autres lieux, aprés avoir eu tout le temps necessaire pour s'y établir, & d'autres ne sont sortis de ces Places que pendant le temps qu'on a fait sauter quelques fortifications, & y sont retournez ensuite.

de ſorte que la pretenduë cruauté dont on a fait tant de bruit, n'a eſté exerçée que ſur des pierres, & cela, pour oſter aux Ennemis le moyen d'entrer en France de ce côté-là, & de ſe ſaiſir de poſtes fortifiez ; dont ils auroient pû ſe ſervir contre elle, & pour garantir la Religion Catholique de la ruine dont elle eſtoit menaçée par la Proteſtante, ſuivant ce que je vous ay déja marqué. Je ne ſçaurois m'empeſcher de dire encore une fois, que le Roy en abandonnant ces Pla-

ces, a fait voir si cl
qu'il n'a eu aucun d
faire des Conquestes
magne, qu'on ne peu
vir de ce pretexte
faire voir en mesme
fausseté, & sans faire
stre que le seul mo
baisser la gloire de la
est tout ce qui fa
ses Ennemis, quelqu
leurs qu'ils veüillent
à l'injuste guerre qu
entreprise, qui a déja
trôner un Roy Cath
& répandre beaucoup
dans toute l'Europe.

A l'égard des Contributions que la France a tirées, le plus fort les a imposées de tout temps au plus foible, sans que cela ait jamais esté traité d'injustice, & de cruauté, & on ne s'est point encore avisé d'en accuser les Espagnols, lors qu'estant Maistres de Luxembourg, ils tiroient des Contributions immenses par le moyen de cette importante Place. Le Palatinat estoit destiné pour estre malheureux. Le Duc de Neubourg en avoit herité plûtost qu'il ne l'avoit cru, & il ne

l'aimoit que pour en tirer ce qu'il y trouvoit de plus precieux, qu'il faisoit enlever de jour en jour. Il faisoit incessamment transporter dans ses autres Etats les Meubles qui ornoient les Palais du défunt Electeur, & tiroit en mesme temps tout ce qu'il pouvoit des Peuples, ce qui estoit cause qu'il n'y estoit point aimé. L'Europe ne le doit pas aimer davantage, puis que le credit qu'il a dans le Conseil de l'Empereur, comme Beau-pere de Sa Majesté Imperiale, a esté en partie cause du mau-

vais estat où elle se trouve aujourd'huy. Rome de son costé a achevé de déterminer l'Empereur à cette guerre, en approuvant trop facilement l'animosité de l'Empereur contre M^r le Cardinal de Furstemberg, quoy qu'elle ne joüisse de l'autorité qu'elle possede que pour travailler à l'union des Chrestiens, & non pour exciter la division entre eux. Elle avoit entre ses mains la paix, & la guerre. Elle n'avoit pour faire la paix qu'à approuver une élection canonique, au lieu que pour
exciter

exciter la guerre, il luy a falu faire une injustice generalement reconnuë pour telle, & mesme par beaucoup de gens qui ne l'avoüent pas, à cause de l'utilité qu'ils en retirent. Je demeure d'accord que l'Empereur, comme je l'ay déja dit au commencement de ma cinquiéme Lettre, ne vouloit entendre aucune raison sur l'article de ce Cardinal, ny souffrir qu'il fust Electeur de Cologne, de quelque maniere qu'il fust élû, canoniquement, ou non; car il s'est moins agy dans cette

affaire de la validité de l'élection, que de l'obstination de l'Empereur ; & comme cette obstination donnoit lieu au Pape de faire ressentir aux François qu'il pouvoit se vanger de leur inébranlable fermeté à maintenir le droit des Franchises, il n'a point combattu l'opiniâtreté de l'Empereur, qui jusque-là avoit fait paroistre des sentimens assez pieux, pour faire croire qu'il se seroit enfin rendu aux remontrances de Sa Sainteté, si Elle en avoit fait d'assez vives pour cela,

mais au lieu d'en user de cette sorte, Elle a declaré *que des raisons d'Etat la faisoient agir;* c'est à dire, une politique humaine. que celuy qui represente le corps de l'Eglise ne doit point avoir, tous ses sentimens devant estre saints, & toutes ses actions se rapporter à son nom. Avoüer qu'on a des raisons d'Etat, pour faire une chose qui n'est approuvée que par les interessez, & que tout le reste de la terre condamne, c'est tomber d'accord que l'on a mal fait, & chercher à s'excuser

par des termes ſpecieux qui ne peuvent ſervir d'excuſe, mais qui font ſeulement voir qu'il eſt entré de la politique dans une action qui doit eſtre purement chreſtienne. Quand on ne fait que ce que la juſtice demande, on ne donne point de raiſons pour s'excuſer, parce que perſonne ne ſe plaint. Mais je veux que la Cour de Rome ait agy à bonde intention, & que la vangeance n'ait point eu de part à ce qu'elle a fait, quoy que le contraire ſoit viſible ; je veux, dis-je, qu'elle ait cru

de bonne foy, qu'il ne faloit pas pour le repos de l'Allemagne que Mr de Furstemberg fust Electeur de Cologne; estoit-elle en droit de donner à l'un ce qui appartenoit legitimement à l'autre, & de faire un mal dans la veuë de procurer un bien? Je n'ay jamais sceu que cela fust permis, & j'ay toujours ouy prêcher le contraire. Rome ne faisoit pas seulement du mal à un Particulier, en luy ôtant son bien pour le donner à un autre, mais elle en faisoit à toute l'Europe en al-

lumant la gnerre par ce moyen, car elle devoit bien s'imaginer que le Roy qui n'a jamais souffert qu'on opprimast ses Amis, ne manqueroit pas de les deffendre. C'est ce qu'elle demandoit dans la pensée que les Princes liguez l'accableroient, ou du moins qu'ils affoibliroient l'éclat de sa gloire, & cette seule raison luy avoit fait dire, *que l'Europe auroit une Paix qui dureroit*. Cela venoit de ce qu'elle estoit persuadée que la France ne pourroit se relever de l'acca-

blement où la mettroit
Guerre qu'elle chercho
luy susciter. Ainsi elle a
conclu à un mal, ne dou
point qu'elle ne vist arr
ce que son interest l'oblig
à regarder comme un bi
& voilà ce que n'enseigne
cune doctrine, à moins qu'
ne soit fausse. Cette act
diminuë la gloire que
Cour de Rome s'estoit a
quise, en donnant des seco
d'argent à l'Empereur po
s'en servir à chasser les Tu
de la Hongrie. Elle emp
choit par là que la Religi

Catholique ne fust détruite d'un costé, mais la Guerre qu'elle vient de susciter dans l'Europe la fera souffrir beaucoup davantage, puis qu'un des Partis n'estant composé que de Catholiques, & l'autre en estant remply ; aucun ne peut triompher sans qu'il en coûte du sang aux Enfans de la veritable Eglise, & ce que la Posterité aura de la peine à croire, Rome travaille à l'abaissement de celuy qui n'est composé que de Catholiques, & donne des secours à l'autre, où le nombre des

Protestans excede de beaucoup ceux qui font profession de la croyance Romaine. Il y a une chose à remarquer assez surprenante, & qui devroit faire rentrer Rome en elle-mesme, si elle vouloit y faire reflexion ; c'est qu'on ne voit dans toute l'Europe aucun Protestant qui ait les armes à la main contre d'autres Protestans, & qu'elle est toute remplie de Catholiques qu'on anime les uns contre les autres, & qui par la division que l'on a semée entre eux, ne cherchent qu'à s'ar-

racher la vie. Celuy qui est leur Pere commun devroit se jetter au milieu d'eux, afin d'arrester leurs bras. Cette qualité de Pere feroit qu'ils écouteroient sa voix, & qu'ils le respecteroient; mais ce Pere est malheureusement prevenu de tendresse, pour ceux de ses Enfans qui la meritent le moins, ce qui n'est pas extraordinaire dans le monde, & il souffre que pour acabler les autres, ces Enfans si chers ayent dans leur Party un grand nombre d'Estran-

gers dont il n'eſt point le Pere, & qui ne l'aiment, que depuis qu'il ſouffre qu'ils travaillent à ruiner ceux qu'il abandonne.

Ce qui eſt encore ſurprenant dans cette Guerre, & qui merite qu'on y faſſe attention, les Proteſtans publient hautement & font imprimer, que l'affaire d'Angleterre eſt un guerre de Religion, & l'on voit que tout ce qu'ils font aujourd'huy, meſme en s'uniſſant avec les Catholiques d'Allemagne, contribuë à l'avancement

de leur Religion, & à son affermissement en Angleterre, par la diversion qu'ils font faire à la France de ses forces, pour l'empescher de secourir Sa Majesté Britannique aussi utilement qu'elle pourroit faire. On voit par là, comme ils le publient, que leur guerre est une guerre de Religion, qu'ils entendent leurs affaires, & qu'avec qui que ce soit qu'ils soient liguez, & qu'ils combattent, & mesme avec des Princes Catholiques, ils ne laissent pas d'estre tous unis ensemble pour une mes-

me fin, à laquelle tout répond. Il n'en est pas de mesme des Catholiques. La guerre qu'ils ont entre-eux est une guerre purement d'envie, & d'ambition. On ne ne veut point à Vienne qu'elle regarde la Religion, & mesme les Nouvelles publiques nous apprennent, qu'on y fait brûler tous les écrits qui font connoistre qu'il entre beaucoup de religion dans cette guerre. Il y en entre en effet, mais comme c'est en mauvaise part, & qu'elle contribuë beaucoup à la ruine

de la Religion Catholique, & à l'avancement de la Protestante, la Cour de Vienne ne veut point que les Catholiques qu'elle tâche de tromper là-dessus, s'apperçoivent de cette verité. Elle la veut ignorer ainsi que celle de Rome, & l'une & l'autre prefére le plaisir de se vanger, & la gloire d'humilier la France, si elles pouvoient en venir à bout, aux avantages que peut recevoir la Religion Catholique de l'union de tous les Princes qui en font profession. En effet,

quel bien ne seroit-ce pas pour elle, qu'ils travaillassent ensemble à la faire fleurir, de mesme que les Protestans qui ne font aucun pas, & qui ne font dans aucune ligue qui ne serve à l'agrandissement & à la seureté de la leur? Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que n'ayant point de Chef, comme les Catholiques, qui puisse travailler à les unir, ils font tous neanmoins dans une parfaite intelligence, & s'appliquent unanimement, à étendre & à affermir leur Religion, & que les Catho-

liques qui en ont un, loin de faire la mesme chose, ne travaillent qu'à se déchirer les uns les autres, & veulent bien pour cela emprunter du secours à leurs Ennemis, qui sont ravis de leur en donner, parce qu'ils les affoiblissent par là, & que tous ensemble venant à s'unir ensuite, ils pretendent réüssir plus facilement dans leurs desseins, & rendre, s'ils peuvent, toute l'Europe Protestante. L'execution en seroit mal-aisée, & l'on peut mesme dire impossible, si les Catholiques

avoient un Chef qui p
foin de les retenir dans
nion, & de les porter à f
tenir la cause de Dieu, n
il faut pour cela un Chef
ait quelque chose de l'ho
me parfait, & qui ne mette
toute sa gloire dans une f
meté, qui fait voir souv
bien plus de foiblesse que
grandeur d'ame, ou plût
qui n'est considerée que co
me une foiblesse quand
s'attache à l'examiner de p
Il n'est pas moins glorieux
se démentir, lors qu'on
connoit que l'on a pris

méchant party, que de montrer de la fermeté quand on en a embrassé un bon.

Ce que le Roy a fait en ne souffrant dans ses Etats que la veritable Religion, avoit tellement alarmé les Protestans, qu'ils travailloient à s'unir ensemble contre tous les Catholiques. Ces derniers devoient vrai-semblablement faire la mesme chose pour prendre le party de leur Religion & de leurs Freres, comme font les Protestans, qui ne manquent jamais d'entrer dans les interests de ceux qui

ſuivent leur meſme croyance; mais au contraire la pluſpart ont favoriſé ces Proteſtans, pour travailler eux-meſmes à la ruine de leur propre Religion; eſtant reſolus de tout ſacrifier pourvû qu'elle ſoit ſuivie de la perte de la France. Il s'en trouve neanmoins parmy eux qui diſent pour s'excuſer, que les Proteſtans ne tireront aucun avantage de leur union contre la Religion Catholique, & que leur unique but eſt de travailler ſeulement avec eux à l'abaiſſement de la grandeur de la

·rance ; mais outre qu'il est
mpossible de diminuer son
ouvoir, sans affoiblir la Re-
igion Catholique, & sans
lever la Protestante, quelle
ureté a-t-on des Protestans
i-dessus, ou plûtost, quelle
ureté peuvent-ils donner?
s se croyent tout permis lors
u'il s'agit de leur Religion,
invasion du Prince d'Oran-
e en Angleterre en fait foy.
n'avoit aucun sujet de se
aindre du Roy son Beau-
re, ny aucun démêlé avec
y. Il n'estoit pas seulement
y à ce Monarque par cette

alliance, mais il l'estoit encore par le sang. Cependant sous pretexte de Religion, il s'est emparé de ses Etats. Les Protestans qui sont unis avec les Catholiques, n'oublieront rien quelque jour pour faire embrasser leurs erreurs à toute l'Europe, s'ils peuvent venir à bout de mettre la France dans l'estat où ils voudroient la reduire. Ainsi il est de l'interest de la veritable Eglise qu'elle triomphe de ses Ennemis, sans quoy il est indubitable qu'elle souffrira les plus cruelles persecutions.

Les Princes Catholiques, & sur tout la Cour de Vienne, qui sont cause de ce que les Catholiques souffrent en Angleterre, disent que cette guerre n'est pas une guerre de Religion, & ce qui les engage à le publier, c'est que leurs Ligues contre la gloire du Roy les exposant à ce qu'ils endurent, ils voudroient bien que la posterité ne leur imputast pas d'avoir contribué à aneantir en Angleterre l'Eglise Romaine dont ils font profession. Cependant quelques pretextes qu'ils puis-

ſent chercher , & quelques couleurs qu'ils donnent à cette guerre , il leur eſt impoſſible de perſuader qu'elle ne faſſe pas ſouffrir la veritable Religion dans toute l'Europe, & je l'ay prouvé dans ma cinquiéme Lettre par une infinité de faits conſtans , & de Pieces que j'ay rapportées. Je puis ajoûter que l'Empereur, cherchant à éblouïr le Public , a fait ſur cet article-là des démarches qui luy ſont peu glorieuſes, puis qu'il a écrit au Prince d'Orange pour le remercier des bons

traitemens qu'il fait aux Catholiques, & pour le prier de les leur continuer. Ces bons traitemens sont fort inconnus, si ce n'est qu'on les fasse consister aux Passeports qu'il leur a donnez; mais en les donnant il travailloit pour luy-mesme. Il faisoit sortir d'Angleterre des malheureux que leur Religion luy rendoit suspects, & qui apprehendant à tous momens d'estre insultez & arrestez, aimoient mieux abandonner leur Patrie. Il est vray que par le moyen de ces Passe-

ports ils en sortoient un peu plus seurement, mais c'estoit toujours l'abandonner. Je ne sçay si la Cour de Vienne, & les Princes Confederez, qui sont cause de la ruine de la Religion Catholique en Angleterre, croyent devoir beaucoup au Prince d'Orange, de ce qu'il n'a pas encore fait perir tous les Catholiques. Cela viendra avec le temps, mais il ne l'a encore pû faire, parce qu'il n'y a eu jusqu'icy contre eux que des loix penales, & comme elles regardent également les Non-

Conformiſtes, qui ſont les Calviniſtes de France, il fait travailler à l'adouciſſement de ces Loix, qui feront beaucoup moins rigoureuſes contre ces derniers, mais qui auront beaucoup plus de force contre les Catholiques, ou du moins qui conſerveront celle qu'elles ont toûjours euë, tandis qu'elles épargneront les Non-Conformiſtes, & cela, juſqu'à ce qu'il ait trouvé le moyen de maltraiter davantage les Catholiques. Voilà le ſujet des remerciemens que l'Empereur fait au

Prince d'Orange, pour les avoir bien traitez.

Les Hollandois mesmes voulant tromper les Sujets des Princes Catholiques qui sont liguez avec eux, de crainte qu'ils ne se plaignent trop haut de la conduite de leurs Souverains, qui sacrifient leur Religion au chagrin qu'ils ont du florissant Etat de la France, exagerent dans les Nouvelles publiques la bonté que le Prince d'Orange a euë de faire mettre en liberté le Comte de Sunderland, qui avoit esté arresté en Hollande,

mais l'artifice eſt groſſier, puis que perſonne n'ignore que ce Comte d'intelligence avec le Prince d'Orange, avoit feint de ſe rendre Catholique, pour donner des conſeils au Roy d'Angleterre, qui luy attiraſſent la haine de ſes Peuples, comme je l'ay déja marqué dans une de mes Lettres. Ceux qui s'attacheront à examiner la veritable cauſe des mouvemens qui agitent aujourd'huy l'Europe, ne douteront pas que la Cour de Rome n'ait eſté le mobile de tout ce que nous voyons,

& sur tout qu'elle ne soit la principale cause du malheur de Sa Majesté Britannique. Je ne repete point ce que mille écrits ont dit & prouvé là-dessus, non plus que ce que j'ay fait voir dans ma troisiéme Lettre, en dévelopant le nœud de l'intrigue de cette guerre. Quand on voudra s'arrester aux faits, pour peu qu'on les examine; on en trouvera de decisifs. Rien par exemple ne doit l'estre davantage que la grande quantité d'écrits qui paroissent chaque jour en Hollande,

& qui semblent n'estre faits tous, que dans le dessein de justifier la Cour de Rome. Je n'en cite aucun, parce que le nombre en est tel, que j'aurois peine à determiner lequel meriteroit mieux qu'on s'y arrestâst. D'ailleurs je veux traiter generalement les Affaires du Temps sans répondre à ces écrits. Il suffit qu'ils soient assez connus dans toute l'Europe, pour faire voir que mon dessein n'est pas d'imposer. C'est une chose surprenante, de voir que les Protestans, naturellement ennemis de la

Cour de Rome par la Religion qu'ils professent, la défendent aujourd'huy contre les Catholiques, d'une maniere qui va contre eux jusqu'aux invectives. On pourroit desavoüer ces Particuliers si leur nombre estoit moins grand, & si ce qu'ils disent n'estoit pas conforme au langage qu'on tient dans toutes les Cours des Princes Protestans. Il faut pour en user de la sorte, qu'ils soient bien persuadez que Rome les a servis fort utilement. Ils rejettent le malheur du Roy,

d'Angleterre sur luy-mesme, & sur l'infraction qu'il a faite aux Loix; mais ce n'est pas là le fait. On ne peut venir à bout de perdre personne sans luy supposer des crimes, & il faut des pretextes aux Seditieux, & aux Usurpateurs. Il est certain que ces pretextes n'auroient pas esté trouvez suffisans pour détrôner un Monarque qui regne, qui a des Armées sur pied, & de puissans Alliez qui peuvent le secourir. Il falloit donc pour le perdre qu'on cherchast à accabler, ou du moins

à occuper les Puissances qui estoient en estat de prendre ses interests ; & comme la France le pouvoit faire, non seulement à cause de ses forces, mais à cause de la generosité naturelle de son Souverain, chez qui les malheureux peuvent toûjours s'asseurer de rencontrer un azile ; on a fait des ligues contre elle, afin de l'engager à faire diversion de ses armes, & de la mettre par là dans l'impuissance de prester aucun secours au Roy d'Angleterre, pendant qu'elle seroit occu-

pée ailleurs, pour fermer l'entrée aux Armées formidables dont elle estoit menacée. Ainsi, quoy qu'on veüille dire que Sa Majesté Britannique a donné lieu aux entreprises qu'on a faites contre luy, les pretextes qu'on pretend qu'il a fournis à ses Ennemis, & à ses Sujets rebelles n'auroient pu luy nuire, sans l'accablement où l'on a cherché à mettre la France. Le Prince d'Orange n'auroit point passé en Angleterre, si pour donner des affaires au Roy Tres-Chrestien, on n'eust

point refusé des Bulles à Mr le Cardinal de Furstemberg.

Mais supposons que la Cour de Rome n'ait contribué en aucune maniere, directement, ny indirectement, au malheur du Roy d'Angleterre, qu'elle n'ait rien sçeu de sa disgrace, qu'aprés qu'elle est arrivée, & que le coup soit tombé sur luy dans le mesme temps qu'il a esté menacé, quel est le devoir de cette Cour? Chacun le sçait, & il n'est pas necessaire de l'expliquer pour le faire mieux connoistre. Si le Pape doit regarder tous les Ca-

tholiques comme ses Enfans, les soutenir lors qu'on les attaque, & tâcher de faire fleurir par tout la Religion, Sa Sainteté avoit encore des raisons particulieres pour se déclarer en faveur du Roy d'Angleterre, & pour le secourir de tout son pouvoir, puis que ce Monarque s'estoit rendu digne en general de toutes les graces du S. Siege, & de toutes celles de la personne du Pape en particulier. Si tout ce qu'on fait pour la Religion regarde le S. Siege, que n'en a point merité ce

Prince ? Il avoit mieux aimé du vivant du Roy son Frere, souffrir qu'un Parlement le declarast incapable de succeder à la Couronne, parce qu'il estoit Catholique, que de cacher sa Religion, & il s'estoit vu contraint de sortir d'Angleterre aprés cette declaration. Le Roy Charles II. estant mort, il risqua encore à perdre la souveraine puissance, en faisant connoistre qu'il persistoit dans la Religion Catholique. Beaucoup d'autres auroient balancé, ou auroient du moins déguisé

leurs ſentimens jusqu'à ce qu'ils fuſſent montez ſur le Trône, & qu'ils euſſent eſté en eſtat de s'y pouvoir maintenir; mais ce Monarque, plus Catholique qu'ambitieux, a cru la diſſimulation indigne d'un Prince veritablement Chreſtien. Cet exemple de fermeté avoit eſté cauſe que pluſieurs Anglois s'étoient volontairement faits Catholiques, & ſans l'eſtat où l'Angleterre vient d'eſtre reduite, pluſieurs ſe préparoient à embraſſer encore la meſme Religion. Voilà ce que doit

le Saint Siege à Sa Majesté Britannique, & ce qui engageoit doublement la Cour de Rome à tout employer pour soutenir un party si juste.

A l'égard de la consideration que le Roy d'Angleterre a témoignée pour la personne du Pape, elle ne sçauroit estre plus grande. A peine a-t-il esté mis sur le Trône, qu'il luy a envoyé un Ambassadeur d'Obedience, ayant passé pardessus toutes les raisons qui pouvoient l'en empescher, & n'ayant point eu d'égard à la dépense, comme Rome

fait aujourd'huy dans une affaire mille fois plus importante, & où la veritable Religion est interessée, puis que secourir le Roy d'Angleterre pour luy faire rendre la Couronne, c'est travailler pour la Religion, ou du moins pour le repos d'une infinité de Catholiques. Ce Monarque n'en est pas demeuré là, & pour faire voir la consideration particuliere qu'il a toujours euë pour le Pape, dans le temps mesme que la foudre grondoit sur sa teste, & que le Prince

d'Orange se preparoit à partir pour faire descente en ses Etats, il a voulu que le Nonce de Sa Sainteté tinst le Prince de Galles sur les Fonts de Baptesme, au nom de ce Souverain Pontife. Voilà donc le Pape engagé à secourir le Roy d'Angleterre, par tout ce que ce Monarque a fait en faveur de la Religion Catholique, par la grande consideration qu'il a toujours marquée pour le Saint Siege, & par celle qu'il a fait voir en particulier pour la personne de Sa Sainteté. Il en-

troit outre cela de la justice dans le secours qu'il ne doutoit point que le Pape ne luy accordast. Il y estoit engagé comme Chef de l'Eglise, dont il doit toujours soutenir les interests, & pour oster les soupçons que toute l'Europe avoit conceuë de sa partialité pour la Maison d'Austriche, qui ne vouloit pas qu'on secourust un Amy de la France. Quand cette raison ne l'eust point touché, il devoit le secourir pour faire voir que son interest particulier ne le faisoit point agir dans une

occasion où celuy de l'Eglise devoit prévaloir, & enfin il y alloit de sa gloire de faire connoistre que lors qu'il s'agissoit de soutenir la Religion, il estoit incapable d'en sacrifier les interests au plaisir de se vanger d'un Monarque qui venoit de la faire fleurir en France, & contre qui il ne s'estoit déclaré que parce qu'il n'avoit pas voulu renoncer à un des Privileges de sa Couronne, comme s'il avoit pu le faire legitimement, & que ses Successeurs n'eussent pas esté en droit de

s'en relever, puis que ce Privilege a esté acquis par mille bienfaits des Rois de France qu'en a receus le Saint Siege, qui ne subsisteroit peut-estre pas aujourd'huy sans leur pieuse generosité.

Aprés un si grand nombre de raisons qui devoient engager le Pape à marquer beaucoup de consideration pour le Roy d'Angleterre, & à luy donner un puissant secours, la maniere dont Mr Porter, Envoyé de Sa Majesté Britannique, fut receu à Rome, est presque incroyable. Il y

demeura long-temps ſans pouvoir eſtre admis à l'Audience, & peut-eſtre n'en auroit-il point encore eu, s'il n'euſt témoigné qu'il avoit deſſein de s'en retourner. Le Pape eſtoit indiſpoſé. Je dis indiſpoſé, & non pas malade, parce qu'il y a des maladies dangereuſes qui mettent hors d'eſtat de penſer à autre choſe qu'à ſa guериſon, & à la mort en meſme temps quand la gueriſon eſt incertaine; mais les indiſpoſitions n'eſtant pas de cette nature, n'empeſchent point que l'on

ne parle d'affaires quand on les trouve pressantes, ou si l'on n'en parle pas, on voit, du moins l'Envoyé d'un grand Roy, lors qu'on ne peut se cacher qu'on luy doit beaucoup, & qu'il s'est sacrifié pour la Religion dont on est le Chef. Je laisse là toutes les considerations personnelles que le Pape devoit avoir pour Sa Majesté Britannique. On peut n'estre pas naturellement reconnoissant, mais on ne doit jamais manquer aux devoirs de l'employ qui nous a esté confié, sur

tout quand il est d'une aussi grande importance que celuy du Gouvernement de l'Eglise. L'indifference que marqua le Pape pour Mr Porter, qui demandoit inutilement à estre écouté, fut cause que plusieurs Cardinaux particulierement attachez à Sa Sainteté, firent un accüeil fort froid à l'Envoyé d'un Monarque, qui meritoit qu'on n'oubliast pas ce qu'il avoit fait pour le Saint Siege. Ceux qui appuyoient la Maison d'Austriche parurent encore moins échauffez. Ils estoient

ravis du malheur du Roy d'Angleterre, & les Ambassadeurs d'Espagne en avoient témoigné leur joye en Hollande & à Rome assez ouvertement pour n'en pas laisser douter ; mais sans faire des réjoüissances publiques que la bien-seance, & la politique leur défendoient. Si l'accüeil du Pape étonna, il ne surprit point. Il fit faire beaucoup de raisonnemens assez justes, & il fut impossible de ne pas voir, que qui ne vouloit rien faire pour le rétablissement du Roy d'Angleterre,

gleterre, n'avoit pas esté fasché de sa cheute, ou du moins avoit pu entrer, quoy qu'indirectement, dans ce qui en avoit esté cause, au hazard de tout ce qui en pouvoit arriver.

Le Pape voyant Mr Porter dans le dessein de partir sans avoir eu audience, & jugeant bien qu'un semblable procedé ne pouvoit produire qu'un mauvais effet parmy les bons Catholiques, resolut enfin de l'écouter dans son lit, mais ce fut seulement pour luy marquer qu'il ne

pouvoit rien faire pour le Roy son Maistre. L'exemple estoit dangereux, & pouvoit estre suivy par les Princes d'Italie, mais la plusparr en userent d'une autre sorte, & quoy qu'ils fussent moins obligez que le Pape de secourir le Roy d'Angleterre, ils ne laisserent pas de contribuer à le soûtenir selon leur pouvoir, regardant ce qu'ils faisoient pour un Souverain si justement estimé parmy tous les Catholiques, comme un secours qu'ils donnoient à l'Eglise persecutée en sa personne. Si les trésors du Pape

estoient épuisez, il se devoit servir de ceux de Dom Livio, son Neveu, & il estoit beaucoup plus important que l'Eglise Romaine fust secouruë, qu'il ne l'estoit qu'un Particulier demeurast si riche. Sa Sainteté pouvoit d'ailleurs donner de son patrimoine qui est fort considerable, ou du moins proposer dans Rome que la conjoncture étant si pressante, chacun exerçast ses liberalitez pour ce Prince, dont le zele seul pour la Religion fait tous les malheurs, de mesme qu'on fit pour l'Empereur au com-

mencement de la Guerre que les Turcs luy declarerent; mais on n'auroit pas esté bien aise qu'un tel expedient eust eu des suites heureuses. On apprehendoit le rétablissement d'un Monarque Amy de la France, sans examiner si la veritable Religion en souffroit, & si l'exemple d'une usurpation aussi violente que celle du Prince d'Orange, n'avoit rien de trop dangereux contre les Rois On satisfait sa vangeance, en faisant triompher son opiniatreté, & cela suffit. L'Empereur pen-

dant ce temps ne laisse pas de recevoir de l'argent de la Cour de Rome, & comme cet argent sert à la cause commune, il devient utile aux Protestans qui sont Alliez de l'Empereur, & qui avec Sa Majesté Imperiale font conjointement la guerre à la France, qu'on veut mettre hors d'estat de secourir le Roy d'Angleterre assez puissamment pour le faire rentrer dans tous ses Etats, avant que le Prince qui les a usurpez y soit affermy. Ce mesme argent que la Cour de Rome

fait passer en Allemagne peut encore produire un autre méchant effet, puis qu'en servant à établir la Religion Protestante en Angleterre, il est à craindre qu'il ne serve en mesme temps à faire rentrer le Calvinisme en France, d'où il a esté chassé par un Monarque qui a toûjours mis tous ses soins à faire fleurir la veritable Religion.

Dans le temps qu'on ne peut s'empescher de recevoir à Rome l'Envoyé du Roy d'Angleterre, parce qu'un pareil refus eust fait trop de

bruit, & causé trop de scandale & qu'on se resout aprés luy avoir fait long-temps demander une audience infructueuse, de luy refuser les secours que le Roy son Maistre avoit lieu d'attendre par toutes les raisons que je vous ay marquées, l'Empereur étroitement lié avec la Cour de Rome, sçachant que l'Envoyé de ce mesme Prince estoit en chemin pour luy venir faire les mesmes propositions de le secourir, luy fait défendre de passer outre & d'entrer dans Vienne.

Je ne diray rien là-dessus ; parce que je ne pourrois assez dire, & qu'on doit toujours parler avec respect des personnes d'un caractere si élevé, quelques fautes où ils se laissent engager par leur foiblesse ; mais je ne puis m'empescher de vous faire voir qu'on peut conclure de là que l'on doit estre aisément entré dans tout ce qui a causé le malheur du Roy d'Angleterre, puis qu'on ne peut pas mesme avoir la politique de luy faire esperer du secours sans avoir dessein de

luy en donner. Quand on luy refuse ce secours avec dureté, & qu'on le traite indignement dans la personne de ses Envoyez, on fait voir que l'on est bien éloigné de s'unir avec tous les Princes Catholiques pour travailler à son rétablissement. Cependant quand il se seroit attiré son malheur, bien qu'il n'ait point d'autre cause que l'ambition d'un Usurpateur, il ne l'auroit fait que par un zele de Religion, qui ne sçauroit estre condamné que par des Politiques qui regardent la

vie comme ſi elle devoit eſtre éternelle, & non par des Catholiques qui doivent admirer un Monarque qui n'a point voulu ſacrifier ſa Religion aux douceurs d'un regne plus long & plus paiſible. C'eſt ce que la Cour de Rome devroit conſiderer, & ſi elle faiſoit ſon devoir auprés de tous les Princes Catholiques, & qu'elle travaillaſt à une ſainte union, l'Uſurpateur ſeroit obligé de demander grace, prévoyant bien qu'il n'auroit pas aſſez de forces, pour pouvoir ſeulement eſ-

perer de se défendre pendant quelque temps. Rome ne peut estre justifiée que lors qu'elle en usera de la sorte. Tous les détours qu'on employe pour la défendre, ne la mettent point à couvert de ce qu'on luy reproche, & les raisonnemens recommencent toujours sans aller au fait. Veut-on justifier la Cour de Rome ? Qu'on fasse voir qu'elle agit pour le rétablissement d'un Prince Catholique, mais elle fait le contraire ; elle ouvre sa bourse aux Ennemis de ce Monar-

que, & les excite à le declarer contre ceux qui le pourroient secourir, de maniere que l'Europe n'a aujourd'huy que le Roy pour Protecteur, & pour Défenseur de la Religion Catholique.

Pendant que la Cour de Rome, & celle de Vienne s'appliquoient ouvertement à faire naistre dans toute l'Europe les cruels mouvemens dont on la voit agitée, l'Espagne agissoit de son costé, mais plus sourdement, & quoy qu'il y eust plus à perdre qu'à profiter pour elle

dans cette guerre, elle estoit obligée de déferer à la Branche d'Austriche d'Allemagne. C'est ce qui ne luy estoit pas encore arrivé, celle d'Espagne ayant dominé jusques à la guerre d'aujourd'huy. Le Roy sçachant toutes les menées secretes de cette Couronne, & se voyant à la fin contraint de luy declarer la guerre, fit publier l'Ordonnance que vous allez lire. Elle vous en apprendra là-dessus plus que je ne vous en pourrois dire, & avec plus de certitude.

ORDONNANCE du Roy.

LE *desir sincere que le Roy a eu de maintenir la Tréve concluë en l'année 1684. a porté Sa Majesté à dissimuler la conduite qu'ont tenuë les Ministres d'Espagne dans toutes les Cours des Princes de l'Europe, où ils ne se sont appliquez qu'à les exciter à prendre les Armes contre la France ; & Sa Majesté n'a pas ignoré la part qu'ils ont euë dans la negociation de la ligue d'Ausbourg. Elle a aussi*

esté informée de celle qu'a euë le Gouverneur des Pays Bas Espagnols, dans l'entreprise que le Prince d'Orange a faite contre l'Angleterre ; mais ne pouvant croire que la conduite qu'il a tenuë à cet égard, luy eût esté prescrite par le Roy son Maistre, qui par tant de raisons de religion, de sang, & de seureté pour tous les Roys, estoit obligé de s'opposer à une pareille usurpation, Sa Majesté auroit esperé de pouvoir porter Sa Majesté Catholique à s'unir avec Elle pour le rétablissement du Roy legitime en Angleterre, & pour

la conſervation de la Religion Catholique contre l'union des Princes Proteſtans ; & au moins, à garder une neutralité exacte, ſi l'état des affaires d'Eſpagne ne permettoit pas au Roy Catholique de prendre de pareils engagemens. Sa Majeſté luy a fait faire pour cet effet differentes propoſitions depuis le mois de Novembre dernier, leſquelles ont eſté bien receuës, tandis que le ſuccés de l'entrepriſe du Prince d'Orange a paru douteux ; mais ces favorables diſpoſitions ont diſparu dés que l'on n'y a plus parlé que de guerre contre la

France. Sa Majesté a appris en mesme temps que l'Ambassadeur d'Espagne en Angleterre voyoit journellement le Prince d'Orange, & le sollicitoit de faire que les Anglois declarassent la guerre à la France; que le Gouverneur des Pays-Bas Espagnols levoit des Troupes avec empressement; qu'il promettoit aux Estats Generaux de les joindre aux leurs au commencement de la Campagne; & les sollicitoit aussi bien que le Prince d'Orange, à faire passer des Troupes en Flandre pour le mettre en estat de faire la guerre

à la France. Tous ces avis ayant fait juger à Sa Majesté qu'il estoit de sa prudence de sçavoir à quoy s'en tenir, Elle a donné ordre au Marquis de Rebenac, son Ambassadeur à Madrid, de demander une réponse positive aux Ministres du Roy Catholique, luy offrant la continuation de la Tréve, pourveu qu'il voulust s'obliger en gardant une neutralité exacte, de ne secourir directement; ny indirectement les ennemis de Sa Majesté; mais les mauvais conseils ayant prevalu, Sa Majesté a esté informée que la resolution avoit esté prise

de favoriser l'Usurpateur d'Angleterre, & de se joindre aux Princes Protestans. Sa Majesté a appris aussi presqu'en mesme temps, qne les Agens du Prince d'Orange ont touché des sommes considerables à Cadix, & à Madrid ; que les Troupes de Hollande & de Brandebourg sont entrées dans les principales Places des Espagnols en Flandre ; & que le Gouverneur des Pays-Bas pour le Roy Catholique faisoit solliciter les Estats Generaux de faire avancer leur Armée sous Bruxelles. Tous ces avis joints à la réponse que le

Marquis de Rebenac a receuë à Madrid ne laiſſant à Sa Majeſté aucun lieu de douter que l'intention du Roy Catholique ne ſoit de ſe joindre à ſes Ennemis, Sa Majeſté a crû ne devoir pas perdre de temps à prevenir ſes mauvais deſſeins, & a reſolu de luy declarer la guerre tant par terre que par mer, comme Elle fait par la preſente. Ordonne & enjoint &c. Fait à Verſailles le 15. Avril 1689.

On ne peut douter que l'Eſpagne n'ait favoriſé l'entrepriſe du Prince d'Orange ſur l'Angleterre, quand on

fera reflexion que Mr de Ronquillo ; Ambaſſadeur d'Eſpagne auprés de Sa Majeſté Britannique, eſt demeuré à Londres en la meſme qualité auprés du Prince d'Orange depuis que la Convention l'a declaré Roy, ce qui prouve que par ſes cabales il a beaucoup aidé à ſon élevation, ſuivant un nombre infiny de Lettres qui ſont venuës de Londres un peu avant que le Roy en partiſt, & qui portent toutes, *que Sa Majeſté Britannique n'y avoit point de plus mortel ennemy.*

Si cette verité n'estoit pas constante, il se seroit retiré aprés l'arrivée du Prince d'Orange à Londres, comme firent tous les Ambassadeurs & tous les Envoyez des Princes Catholiques, mais il y demeura pour marquer son triomphe, & pour recevoir les loüanges deuës à ses intrigues, & il y est resté depuis pour les continuer, au grand desavantage de la Religion Catholique.

On voit encore dans l'Ordonnance du Roy la bonté de ce Monarque par les pro-

positions qu'il a bien voulu faire à l'Espagne pendant six mois, durant lesquels sçachant toutes ses menées, il auroit pû prendre le reste de la Flandre, puis qu'elle estoit entierement denuée d'argent & de Troupes, que toutes celles de Hollande estoient en Angleterre, & que les Allemans estoient bien éloignez de pouvoir faire faire diversion aux armes de France, parce qu'il leur est tres-difficile de se mettre en Campagne avant qu'il y ait des bleds sur la Terre. La

la conſervation de la Religion Catholique contre l'union des Princes Proteſtans ; & au moins, à garder une neutralité exacte, ſi l'état des affaires d'Eſpagne ne permettoit pas au Roy Catholique de prendre de pareils engagemens. Sa Majeſté luy a fait faire pour cet effet differentes propoſitions depuis le mois de Novembre dernier, leſquelles ont eſté bien receuës, tandis que le ſuccés de l'entrepriſe du Prince d'Orange a paru douteux ; mais ces favorables diſpoſitions ont diſparu dés que l'on n'y a plus parlé que de guerre contre la

France. Sa Majesté a appris en mesme temps que l'Ambassadeur d'Espagne en Angleterre voyoit journellement le Prince d'Orange, & le sollicitoit de faire que les Anglois declarassent la guerre à la France ; que le Gouverneur des Pays-Bas Espagnols levoit des Troupes avec empressement ; qu'il promettoit aux Estats Generaux de les joindre aux leurs au commencement de la Campagne ; & les sollicitoit aussi bien que le Prince d'Orange, à faire passer des Troupes en Flandre pour le mettre en estat de faire la guerre

à la France. Tous ces avis ayant fait juger à Sa Majesté qu'il estoit de sa prudence de sçavoir à quoy s'en tenir, Elle a donné ordre au Marquis de Rebenac, son Ambassadeur à Madrid, de demander une réponse positive aux Ministres du Roy Catholique, luy offrant la continuation de la Tréve, pourveu qu'il voulust s'obliger en gardant une neutralité exacte, de ne secourir directement, ny indirectement les ennemis de Sa Majesté; mais les mauvais conseils ayant prevalu, Sa Majesté a esté informée que la resolution avoit esté prise

de favoriser l'Usurpateur d'Angleterre, & de se joindre aux Princes Protestans. Sa Majesté a appris aussi presqu'en mesme temps, qne les Agens du Prince d'Orange ont touché des sommes considerables à Cadix, & à Madrid; que les Troupes de Hollande & de Brandebourg sont entrées dans les principales Places des Espagnols en Flandre; & que le Gouverneur des Pays-Bas pour le Roy Catholique faisoit solliciter les Estats Generaux de faire avancer leur Armée sous Bruxelles. Tous ces avis joints à la réponse que le

pouvoit du moins faire tolerer les veritez Catholiques dans ses trois Royaumes. Voilà à quel usage seront employées les Armes d'Espagne, & la posterité aura peine à croire qu'un Roy qui porte le nom de Catholique, non seulement se soit employé par ses Ministres à détrôner un Prince qui a tant merité de la mesme Religion; mais qu'il ait encore travaillé à l'élevation d'un Usurpateur, qui protege la Religion Protestante, & qui n'a point d'autre but que de faire do-

miner le Calvinisme dans toute l'Europe. Le Roy d'Espagne a plus fait encore. Quoy qu'il ne souffre aucuns Protestans dans tous ses Etats, il a bien voulu que les Hollandois & l'Electeur de Brandebourg missent des Garnisons Protestantes dans plusieurs de ses Places. L'Inquisition auroit beaucoup à travailler si elle vouloit exercer son employ dans ces Villes-là. On voit par là que la Maison d'Austriche ne garde plus de mesures, & que la politique ne luy fait plus

déguiſer ce qu'il ſeroit bon de ne pas laiſſer paroiſtre ; mais pourquoy en uſeroit-elle autrement, puis que la Cour de Rome agit de meſme ? L'une & l'autre l'ont fait voir à l'égard du Roy de Pologne, parce qu'il leur a paru que dans les conjonctures preſentes, leur intereſt eſtoit de nuire à ce Monarque. On ſçait que la Cour de Vienne a travaillé à faire ſoûlever ſes propres Sujets contre luy. C'eſt un fait connu par les Lettres que Sa Majeſté Polonoiſe a interceptées. Je

ne m'explique point là-dessus, mais vous vous direz beaucoup à vous-mesme, lors que vous vous representerez ce Roy hors de ses Etats, faisant lever le Siege de Vienne, & l'Empereur pour reconnoissance cabalant contre luy dans la Pologne mesme, aprés avoir consenty qu'on enlevast au Prince Alexandre son Fils, une riche Princesse que ce jeune Prince devoit épouser, pour ne pas dire que l'Empereur a contribué luy-mesme par beaucoup de soins à faire com-

mettre cette injustice, qu'il estoit en son pouvoir d'empescher.

Si le Roy de Pologne a esté récompensé par là de ce que luy doit la Maison d'Austriche, il l'a esté encore plus mal par la Cour de Rome, de ce qu'il a fait pour la Chrestienté. Vous sçavez que lors qu'un Nonce sort d'une Diete en protestant contre tout ce qui se fera aprés la sortie la Diete demeure rompuë. Le Sr Sulkolski, l'un des Nonces dont la derniere Diete estoit composée, se retira

de cette maniere dans la Seance du 30. de Mars; & comme on n'avoit encore pris aucune resolution touchant les moyens de soutenir la guerre contre les Turcs, & de se garantir des courses des Tartares, dont la Pologne se voit menacée, le départ précipité de ce Nonce exposoit le Royaume à de grands malheurs, & qui estoient presque inévitables. On trouva heureusement que ce Nonce n'avoit pas droit de l'estre, parce qu'il estoit excommunié à cause de l'enlevement qu'il

avoit fait d'une Fille dans un Monastere, de sorte que l'Assemblée se voyoit par là en estat de continuer ses deliberations. Mais le Nonce du Pape voyant que les affaires pourroient se rétablir, & voulant nuire au Roy de Pologne, parce que le Sr Sulkolski s'étoit retiré, d'intelligence avec l'Empereur, qui craignoit que l'on ne prist dans cette Diete quelques resolutions qui le vangeassent de l'injustice faite au Prince Alexandre sur son Mariage, & que ces resolutions ne fussent en quelque

façon favorables à la France, leva l'excommunication; & il est cause que par ce moyen tout le Royaume demeure exposé aux armes des Infidelles & aux courses des Tartares, qui n'en font jamais sans enlever une infinité de Chrestiens, qui passent souvent le reste de leur vie dans l'esclavage, & qui vivent & meurent sans pouvoir faire presque aucun exercice de la Religion qu'ils professent.

N'ayant pour but que les Affaires du temps dans ces Lettres extraordinaires, je puis

passer d'un Pays à l'autre, mais quelque matiere que je traite, vous verrez toujours de l'injustice contre la France, & que tous ceux qui se mêlent d'écrire tâchent d'empoisonner tout ce qu'elle fait de réellement bon, & qui visiblement ne peut meriter que des loüanges, de quelque subtilité que l'on se serve pour y donner un tour desavantageux. Vous avez ouy parler d'une Ordonnance du Roy, portant *que les Sujets de Sa Majesté qui sont sortis du Royaume à l'occasion de la revo-*

cation de l'Edit de Nantes, lesquels iront servir dans les Troupes du Roy de Dannemarck, ou se retireront à Hambourg, joüiront de la moitié du bien qu'ils ont dans les Etats de Sa Majesté. Le reste marque la maniere dont ils en doivent user, & les moyens que l'on employera afin qu'ils puissent toucher leur argent. Par là, non seulement le Roy leur procure l'avantage de recevoir tous les ans la moitié de leur revenu, mais il leur oste le chagrin que la plufpart doivent avoir de se voir engagez à porter

les armes contre leur Patrie, & contre leur Souverain legitime. Ces Ecrivains, aprés avoir déclamé contre cette bonté du Roy, & tâché de prouver que ceux qui se sont asseuré une retraite dans des Etats Etrangers, ne sont plus obligez d'avoir aucuns égards pour leur Roy ny pour leur Patrie, veulent persuader aux Sujets de Sa Majesté sortis de France, qu'ils menent une vie heureuse dans les Etats qu'ils ont choisis pour y faire leur demeure, & que loin qu'il leur soit permis de les

quitter, c'eſt ce qu'ils ne peuvent faire ſans une tache d'infidelité, comme ſi un homme né Sujet, pouvoit empeſcher que ſon Souverain ne le fuſt toujours & faire que le lieu où il eſt né ceſſaſt d'eſtre la Patrie. Ce n'eſt jamais une choſe dont on puiſſe eſtre blâmé, que de retourner à ſon devoir, & lors qu'une Femme qui a cru ſon Mary mort, eſt remariée, ſi le temps luy fait connoiſtre que ce premier Mary eſt encore vivant, rien ne la peut diſpenſer de revenir avec luy.

Quant à ce que disent ces Ecrivains, que ces Sujets fugitifs ont esté bien receus dans les lieux où ils ont cherché une retraite, & qu'ils doivent estre satisfaits de leur fortune, j'avouë que le premier de ces articles est vray; la nouveauté plaist d'abord, & on se pique d'estre genereux, mais la liberalité est une vertu dont on se lasse bien-tost, & on croit que ce que l'on a donné une fois doit faire vivre toujours. Si ceux qui se sont refugiez dans un Estat subsistent de leur travail, les

Artisans qui gagnent leur vie dans ce mesme employ en ont de la jalousie ; ils se plaignent qu'ils travaillent moins, & regardent ce que les Refugiez gagnent comme un argent qui leur est volé. Enfin la pluspart sont beaucoup à plaindre, & on en a vu plusieurs repasser en France, parce qu'ils ne pouvoient subsister plus longtemps hors de leur Patrie. C'est ce qui a engagé Sa Majesté à publier l'Ordonnance dont je viens de vous parler, afin de donner à ses Sujets un moyen de

subſiſter hors de ſes Etats.

Quoy que je vous aye déja parlé beaucoup de Rome, je ſuis obligé de reprendre cette matiere, pour vous dire que Mr le Marquis de Lavardin, Ambaſſadeur ordinaire du Roy auprés du Pape, en eſt party par ordre de Sa Majeſté. Si on examine cette ſortie, on y verra d'un coſté le triomphe de la moderation de ce Prince, & de l'autre, celuy de l'opiniaſtreté de la Cour de Rome. Le Roy fait retirer ſon Ambaſſadeur ſans avoir renoncé aux droits de

ſa Couronne qu'il a trouvez établis, & Rome s'applaudit d'un avantage qu'elle n'a pas obtenu, puis que la France n'a rien cedé. Il eſt vray que le triomphe de Rome eſt des plus grands & des plus extraordinaires qu'on ait encore vûs, ſi on conſidere ce qu'elle a fait, pour ſe vanger de ce que le Roy n'a pas voulu abandonner les Franchiſes dont ſes Predeceſſeurs ont joüy. Elle a refuſé les Bulles à Mr le Cardinal de Furſtemberg, éleu Archeveſque de Cologne à la pluralité

s voix ; elle a esté cause des
rolutions d'Angleterre, &
la ruine de la Religion
ıtholique en ce Royaume,
& dans celuy d'Ecosse ; elle
allumé la guerre entre la
ance & l'Empire, & par
tre guerre elle met les Turcs
estat de reprendre les Con-
estes que l'on a faites sur
x, & empesche les Chre-
ens de s'avancer jusques à
onstantinople, où il leur
oit facile d'aller, si toutes
ırs forces estoient tournées
ce costé-là. Elle a exposé
Pologne aux invasions

des Tartares, & empeſché qu'elle n'euſt une Armée pour oppoſer à celle des Turcs. Elle a armé tous les Proteſtans de l'Europe contre la France, & ſon argent eſt employé pour le ſecours du Party qui en eſt remply, contre celuy qui n'eſt compoſé que de Catholiques. Enfin, pour le dire encore une fois, elle eſt cauſe d'une guerre qui a déja fait répandre beaucoup de ſang, & qui coutera la vie à pluſieurs milliers d'hommes. Le triomphe eſt beau, & la gloire en eſt deuë à la

Cour de Rome, le Roy ne pouvant estre accusé d'avoir allumé ce feu dangereux; puis qu'il n'a rien innové, & qu'il n'a fait que défendre un droit qu'on luy veut oster, & qu'il s'est obligé de soutenir lors qu'on luy a mis la Couronne sur la teste le jour de son Sacre.

Comme tous les maux qui font aujourd'huy souffrir l'Europe viennent du mesme principe, & qu'ils ne peuvent estre imputez avec justice qu'à la Cour de Rome, suivant les preuves que je vous en ay don-

nées, Liege luy doit tout ce qu'a souffert son territoire depuis le commencement de cette Guerre. Elle auroit pû neanmoins s'en épargner la plus grande partie, si elle avoit tenu le traité de Neutralité qu'elle avoit fait avec la France; mais à peine avoit-elle commencé à l'executer, qu'elle l'a rompu, en recevant les Ennemis de Sa Majesté dans toutes ses Places. La mauvaise foy qui s'est trouvée dans un procedé semblable, a obligé les Troupes de France à brûler la Ville de

Huy, par les mesmes raisons qui ont causé la destruction de plusieurs Places du Palatinat. Lors qu'on se voit menacé d'une inondation d'Ennemis, & que cent Puissances sont liguées contre une, on peut en venir à toutes les extremitez que permet la guerre; & d'ailleurs quiconque manque de parole, merite d'autant plus ce traitement, qu'il expose ceux qui éprouvent de pareilles perfidies à tout ce que les dangers qui ne sont pas attendus ont de suites plus fâcheuses. La

France, contre qui tant de forces sont unies, qu'on n'a jamais veu une telle Ligue contre une seule Puissance, auroit tout à craindre, si elle estoit en aussi mauvais estat chez elle que ses Ennemis le disent; mais le grand nombre de ses Troupes à qui rien ne manque, fait voir le contraire, & cela se justifie encore par l'argent, que toutes les principales Villes du Royaume ont donné au Roy sans que Sa Majesté ait mesme pensé à l'exiger; au contraire Elle a remercié plusieurs Villes du

don qu'elles avoient dessein de luy faire, ce qui fait connoistre que ce Prince n'a pas tant besoin d'argent que ses Ennemis prennent plaisir à le publier ; mais lors qu'ils font courir de tels bruits, ils ont leurs raisons, & s'ils n'employoient cet artifice, ils n'engageroient peut-estre pas tant de gens dans leur Party. Je sçay de certitude que pour obliger l'Espagne à se declarer, on luy à fait des peintures tres-vives, mais imaginaires, de l'épuisement où estoit la France, ce qui la

mettoit plûtost en estat de perdre que de faire des Conquestes, en sorte qu'on la voyoit sur le point de se trouver accablée.

Il ne me reste plus à vous parler que des Suisses. Cette sage Republique a creu de ses interests de souhaiter la mesme Neutralité que le Roy, mesme avant que de sçavoir les intentions de Sa Majesté. Je n'entre point dans le détail de cette affaire, il me suffira de dire que la chose estoit si juste, que l'Envoyé de l'Empereur n'eut point de

raisons pour se défendre de signer le Traité ; mais lors qu'il a fallu le ratifier, l'Empereur a refusé de le faire. Il y a peu d'exemples d'une pareille avanture. Ces ratifications avoient plûtost passé jusqu'icy pour une ceremonie que pour une chose absolument necessaire, & on a seulement toujours suivy cet usage, parce qu'il sembloit que les Traitez en recevoient plus de force ; mais dés qu'il s'agit d'une chose qui regarde la France, on n'observe plus de mesures, & les injustices

les moins ordinaires paroiſ-ſent permiſes. L'Empereur, avant que ſon Envoyé ſignaſt le Traité de Neutralité, avoit tenté tous les moyens imaginables pour engager les Suiſſes à ſe declarer contre la France; mais il y avoit peu d'apparence qu'il puſt faire rompre des Traitez faits depuis ſi longtemps, & toujours obſervez de part & d'autre avec une égale ſatisfaction.

Voicy une Lettre qui vous inſtruira de beaucoup de choſes touchant les intereſts des

Suisses. C'est un Ouvrage extremement estimé de tous ceux qui l'ont vu, & qui merite l'approbation qu'on luy donne, & mesme qu'on en parle avec éloge. Il seroit à souhaiter qu'une si bonne Plume écrivist souvent sur les matieres courantes.

LETTRE D'UN OFFICIER Suisse aux Députez des Cantons assemblez à la Diette qui se tient à Bade.

MESSEIGNEURS,

Le zele que j'ay pour tout ce qui peut regarder le bien & l'avantage de ma Patrie, m'a obligé de lire avec une extrême attention le Livre qui a paru depuis peu de jours sous le titre de, Fidelle réveil des Suisses, ou narration veritable des perils qui

environnent la Republique des Suisses, & des moyens qu'elle a pour s'en délivrer.

J'avouë, Messeigneurs, que ce titre specieux, & les protestations que fait l'Auteur de n'avoir d'autre motif pour écrire que l'affection qu'il a pour sa Patrie, m'ont fait croire que cet ouvrage nous prescriroit une route certaine pour nous conduire dans les conjonctures presentes selon nos veritables interests; mais il ne sera pas difficile à ceux qui en feront comme moy la lecture, de *reconnoistre qu'un homme qui veut nous persuader par de faus-*

ses suppositions de manquer à la foy des Traitez, & à la plus ancienne alliance que nous ayons, ne peut suivre, ainsi qu'il nous en asseure, les seules regles que la bonne foy & la pure verité luy prescrivent.

En effet il est aisé de voir que l'interest du Corps Helvetique n'est pas le but que cet Auteur se propose, & les invectives dans lesquelles il s'emporte contre la France sans aucune retenuë, découvrent clairement que cet ouvrage ne peut venir que d'un Emissaire de la Maison d'Austriche, dont le seul

dessein est de nous détacher d'une alliance que nous avons reconnuë tres-avantageuse à nostre Patrie, par l'experience de plus de deux cens années.

Il nous veut persuader de l'abandonner par la crainte qu'il tâche de nous inspirer de la puissance du Roy Tres-Chrestien, mais quelle Puissance nous doit estre plus suspecte, ou celle de la France, ou celle de la Maison d'Austriche?

Nous sçavons, Messeigneurs, que nous n'avons jamais éprouvé celle de la France que pour nostre secours, que ses propres

interests s'accordent avec l'estat florissant auquel il a plu à Dieu de nous mettre, & qu'elle n'a aucune pretention sur nous. Nous connoissons au contraire celles que la Maison d'Austriche a sur plusieurs de nos Cantons, & aucun de nous n'ignore que ceux de Zurich, de Berne & de Lucerne, joüissent mesme du Comté de Hapsbourg, d'où cette Maison tire son origine, & dont l'Empereur & le Roy d'Espagne mettent encore la qualité parmy leurs titres.

On veut cependant nous allarmer au sujet des Fortifications

que le Roy de France a fait faire pour la défense de ses Frontières, & si nous en voulons croire l'Auteur du Libelle, nous devons sans rien examiner davantage, nous mettre en estat de démolir les Places de Huningue & de Landscroon.

Il est aisé de voir qu'un Auteur qui parle de cette maniere, n'a d'autre veuë que d'allumer la guerre dans nostre Pais, & de nous faire perdre le meilleur Amy que nous ayons; car enfin, Messeigneurs, si nous y voulons conserver la paix & la tranquillité, comment y pour-

vons-nous réüssir, lors que les passages seront libres aux Troupes de l'Empereur, pour entrer quand il leur plaira en Alsace & en Franche-Comté ? Quel obstacle pourroient-elles y trouver, si le Roy de France n'avoit fortifié ses Frontieres, & ne s'estoit mis en estat d'appuyer toutes les précautions que nous devons prendre pour empescher que les Armées Imperiales ne prennent leur passage par Rhinfeld, pour porter la guerre dans nostre Voisinage ? Nous sommes asseurez que le Roy Tres-Chrêtien n'en veut point à nostre li-

berté ; il sera bien aise d'éloigner la guerre de nos Frontieres, & nous n'avons point aussi de plus fort interest que d'empescher que nostre Pays n'en devienne le Theatre par le passage des Troupes Imperiales. Elles s'estoient aisement emparées pendant la derniere guerre du Poste de Huningue, où il n'y avoit que des Fortifications peu considerables, & une Garnison assez foible. Messieurs de Basle peuvent se souvenir, que quelque bonne intention qu'ils eussent d'empescher les Partis de Rinfeld de passer sur leurs Terres & d'entrer

en Alsace, ils ne purent y réüssir. Ainsi nous aurions eu raison de faire des instances pressantes au Roy Tres-Chrestien de reparer & d'augmenter, comme il a fait, les Fortifications de cette Place, s'il avoit continué à la negliger, & s'il l'a un peu plus éloignée qu'elle n'estoit de la Ville de Basle, ce n'a esté que par un effet de sa condescendance, ayant bien voulu rassurer vos Cantons par cette marque qu'il leur donna de son affection sur les vains ombrages que les Emissaires de la Maison d'Austriche leur avoient fait prendre

de ces reparations. L'experience nous a fait connoistre depuis, que nous n'avions aucun sujet d'apprehender ce voisinage. Nous avons encore moins de raison de nous plaindre des Fortifications de Landscroon, que la France n'a pas mesme étenduës au delà de ce qu'elles estoient avant le Traité de Munster, quoy qu'on ne luy puisse disputer en quelque maniere que ce soit le droit d'y faire ce qu'elle juge à propos pour la conservation du Pays de Zundgavv qui luy appartient.

Ce sont cependant, Messi-

gneurs, *les plus fortes raisons dont se servent presentement les Partisans de la Maison d'Austriche pour nous éloigner de l'alliance de la France. L'Auteur du Livre y ajoûte encore pour nous animer celle de l'idée de la Monarchie universelle, qu'il pretend qu'a le Roy de France; mais Sa Majesté Tres-Chrêtienne a fait assez connoistre qu'Elle preferoit le repos de l'Europe à ses propres avantages, pour nous empescher d'ajoûter foy à cette supposition, qui doit sa naissance à un Ministre de la Maison d'Austriche, & à la*

quelle les interests de quelques Princes ont autrefois fait trouver en Allemagne plus de credit qu'elle n'en meritoit.

En effet, Messeigneurs, qui obligeoit Sa Majesté T. C. si Elle avoit eu ce dessein, de borner ses Conquestes à la prise de Luxembourg, & de signer un Traité de Tréve avec l'Empereur & le Roy d'Espagne, encore effrayez du Siege que les Turcs avoient mis devant Vienne l'année précedente ? N'avoit-Elle pas des forces suffisantes pour obliger la Maison d'Austriche à consentir aux conditions qu'Elle

auroit voulu luy imposer? Lisons-nous que Charles-Quint, à qui on donne avec plus de fondement cette idée de la Monarchie universelle, en ait usé avec la même moderation, qu'il ait negligé aucune des occasions que les malheurs de la France luy donnoient de l'opprimer, & qu'il n'y ait pas mesme sacrifié souvent des avantages considerables qu'il estoit presque assuré de remporter sur les Turcs? Au contraire, nous venons de voir que le Roy Tres-Chrestien n'a pris les armes que pour se précautionner contre les effets des menaces, que la

Maison d'Austriche fait en tous lieux depuis trois ou quatre ans, & contre les Ligues qu'elle forme depuis ce temps contre les interests de sa Couronne. Les offres qu'il a faites de convertir la Tréve en un Traité de Paix perpetuelle, & de remettre à des Arbitres les differends pour la succession du Palatinat, font assez connoistre qu'il n'avoit pas dessein de troubler la tranquillité de l'Europe, & nous ne pouvons croire qu'un Prince qui ne cherche qu'à en assurer le repos, veüille s'en rendre le Monarque absolu.

Il reste presentement, Mes-

ſeigneurs, à examiner ce que dit l'Auteur touchant le deſſein qu'a le Roy de France de nous enfermer, en ſe rendant maiſtre des Villes Foreſtieres. Pour eſtre entierement éclaircis de la verité, nous n'avons d'un coſté qu'à faire reflexion aux propoſitions qui nous ont eſté faites par l'Ambaſſadeur de France, pour nous oſter toute l'inquietude que nous pouvons raiſonnablement avoir, & à la ſuſpenſion d'actes d'hoſtilité que le Roy ſon Maiſtre à bien voulu accorder pour leſdites Villes pendant la durée de noſtre Diete, & de

l'autre, au refus que la Cour de Vienne a fait jusqu'à present d'entrer dans aucun des expediens que nous avons proposez pour éloigner la guerre de nos Cantons, & à la Lettre que nous venons de recevoir du Baron de Landsée, par laquelle ce Ministre nous marque qu'il ne peut promettre pour les Troupes Imperiales la mesme suspension à laquelle le Roy Tres-Chrestien a consenty, parce, dit-il, que cela sentiroit encore la Neutralité.

Que devons-nous juger, Messeigneurs, de la difference qu'il y a entre le procedé du Roy de

France, & celuy de la Cour de Vienne à nostre égard? Nous voyons clairement par les offres que le Roy nous a faites, qu'il n'a d'autre but que de fermer & d'assurer sa frontiere aux environs de Basle, sans aucun dessein de s'agrandir, ny de rien faire qui puisse nous donner de l'inquietude; mais nous sommes bien éloignez de pouvoir faire le même jugement des intentions de la Maison d'Austriche; car enfin qui nous assurera qu'ayant réuny avec elle toutes les forces de l'Empire, elle ne songe pas à profiter de la premiere occasion qu'elle

trouvera de faire revivre ses pretentions sur les Pays qui composent à present le Corps Helvetique. Les Places de Constance & de Rhinfeld, & les Pays qui appartiennent à cette Maison, enclavez dans les Cantons, ne luy donnent que trop de facilité d'entreprendre sur nostre liberté, & nous ne devons pas douter qu'elle n'en fust toujours ennemie, tant par le souvenir de ce que nous avons fait contre elle, qu'à cause de l'étroite alliance qui est établie depuis si longtemps entre la France & les loüables Cantons. C'est cette al-

liance qui peut ſeule faire un obſtacle invincible aux deſſeins que la Cour de Vienne pourroit former ſur noſtre liberté, & nous y devons prendre d'autant plus de confiance, que l'intereſt du Roy Tres-Chreſtien s'accorde avec les aſſurances qu'il nous donne de ſon affection, & qu'au contraire les Princes d'Allemagne favoriſeront toujours ceux de la Maiſon d'Autriche, lors qu'il s'agira de réunir au Corps de l'Empire ce qui en a eſté démembré, pour quelque raiſon que ce puiſſe eſtre, meſme de leur conſentement. Ainſi nous

ne sçaurions estre trop sur nos gardes contre les desseins de la Maison d'Austriche, & il est temps enfin que nous prenions une bonne resolution sur ce qui regarde les Villes Forestieres ; car si nous differons à la prendre telle que nostre interest le demande, nous avons tout sujet de craindre que nos remontrances ne soient fort inutiles lors que les Troupes Imperiales seront entrées par Rhinfeld dans nostre Pays, & que la Cour de Vienne se croira en estat de nous imposer les conditions qui seront les plus convenables à ses interests. C'est

ce qui arrivera, Messeigneurs, si nous ne nous assurons desdites Villes, & particulierement de Rhinfeld, & si l'Empereur persiste dans le refus qu'il fait de nous en commettre la garde pendant la guerre, il faut de necessité que nous songions sans perdre de temps à prendre d'autres mesures, pour empescher que l'Armée de l'Empereur ne passe sur nostre Territoire, & pour éloigner la guerre de nostre voisinage.

Ainsi le seul conseil que nous puissions suivre de ceux que nous donne l'Auteur du Livre, est de ne nous pas endormir, si nous

desirons sincerement assurer le repos de nostre Pays. Nous devons prendre les armes pour prévenir les desseins de la Maison d'Austriche, si nous ne voulons pas en estre prévenus.

L'Auteur commence le second article de son Livre par le reproche qu'il fait à la France de s'entendre avec les Turcs. Ce n'est pas d'aujourd'huy que les Partisans de la Maison d'Austriche l'en ont faussement accusée. Ils ne croyent pas que les armes de l'Empereur puissent trouver de résistance en aucun endroit si cette Couronne ne s'en mesle, & ils

sont persuadez qu'elle est d'intelligence avec leurs Ennemis lors que les heureux succés ne répondent pas à leurs souhaits ; mais pour connoistre la fausseté de cette supposition, il n'y a qu'à faire reflexion à la conduite que le Roy de France a tenuë depuis le commencement de la derniere guerre de Hongrie, car il est inutile de parler du secours qu'il envoya en 1664. qui causa cependant le gain de la Bataille de S. Gothard. Pourquoy, s'il avoit avec les Turcs ces intelligences dont on nous a tant parlé, ne profiteroit-il pas de l'extrême foi-

blesse où ils avoient reduit la Maison d'Austriche ? Qui a pû l'obliger depuis à demeurer en repos, pendant que l'Empereur étendoit ses Conquestes en Hongrie, & à signer un Traité de Tréve, pour affermir la tranquillité de l'Europe qui paroissoit si ébranlée ? Les intentions de la Cour de Vienne estoient déja connuës, & ses Ministres publioient dés lors qu'elle avoit dessein de conclure la Paix avec la Porte, & de faire ensuite marcher ses Troupes sur le Rhin. On sçait les ligues qu'elle a formées pour cet effet, & il y a lieu de craire

par ce que l'on voit aujourd'huy qu'elle en attendoit la conclusion pour finir la guerre de Hongrie, & que quelque zele qu'elle ait témoigné par le passé pour la Religion, elle n'a pas eu de peine à sacrifier les esperances qu'elle avoit de chasser les Turcs jusque dans l'Asie, pour favoriser le succés de l'entreprise du Prince d'Orange en Angleterre. Ses Ministres en ont temoigné leur joye dans tous les endroits où ils se sont trouvez par des démonstrations aussi éclatantes que si c'estoit le miracle attendu depuis si long-temps pour relever

la Maison d'Austriche. On peut dire avec verité que bien loin que la France ait donné aucun secours au Grand Seigneur, la Guerre qu'elle a faite aux Corsaires de Barbarie les a mis hors d'estat d'envoyer à l'Armée Otthomane les secours d'argent & de Vaisseaux, & les munitions qu'ils doivent fournir à la Porte dans les guerres qu'elle a contre les Chrestiens. Ces Corsaires s'en sont plaints à Constantinople, & les Ambassadeurs de Sa Majesté n'en ont jamais fait d'excuses. Mais comme le Roy de France a fait connoistre les rai-

ſons qui l'obligeoient à faire entrer ſes Armées dans l'Empire, & qu'il a prouvé la juſtice de ſes armes par le Manifeſte qu'il a publié, je ne m'étendray pas davantage ſur ce ſujet.

Je viens preſentement à ce qui regarde la maniere dont le Roy Tres-Chreſtien a obſervé l'alliance que nous avons avec luy. Nous ſçavons qu'il n'a manqué à aucune des conditions qui ſont ſtipulées par les Traitez, & lors que nous nous ſommes conduits conformement à ce qu'ils portent, nos Penſions ont eſté bien payées, & nos

Marchands ont toûjours joüy des avantages que nous leur avons procurez par ces mesmes Traitez. Seroit-il de l'honneur de nostre Nation d'avoir profité pendant la Paix, des avantages que nous donne l'alliance de la France, & de manquer aux conditions sous lesquelles ils nous ont esté accordez, lors que nous voyons tant de Princes & d'Etats unis contre cette Couronne? Ces sentimens seroient bien éloignez de ceux que nos Ancestres ont toûjours témoignez, & de ce qu'ils firent en 1521. lors qu'ils mirent en prison un Envoyé du Pape

Leon X. qui estoit venu pour leur demander une levée contre François I. regardant ce Ministre comme un Seducteur qui vouloit les suborner, & les engager à manquer aux obligations de leurs Traitez avec la France.

Je croy qu'il est inutile de vous faire remarquer la foiblesse de ce que dit l'Auteur dans la suite de son ouvrage. On y découvre que son emportement contre la France est le seul motif qui le fait parler, & que le bien de la Patrie n'y a aucune part. Les differends de cette

Couronne avec la Cour de Rome, n'ont aucun rapport avec les interests des Cantons, ny à l'alliance qu'ils ont avec la France. Si l'Auteur est Protestant, comme il le dit luy-mesme, il luy importe peu que le Roy de France soit broüillé avec le Pape, & il ne nous en feroit pas un si long article, s'il n'avoit dessein d'irriter les Catholiques, qui sçavent bien cependant que ces differends ne sont que sur des matieres purement temporelles.

Quant à ce qui regarde la maniere dont les Ambassadeurs

des Cantons de Zurich & de Berne ont esté receus en France, il est inutile de rebatire tout ce qui leur a esté dit pour leur faire voir qu'on vouloit bien leur accorder les mesmes honneurs qui avoient esté faits à ceux qui les avoient precedez en la mesme qualité ; il suffit de dire qu'ils ont obtenu tout ce qu'ils ont demandé, puis que les poursuites que l'Evesque & le Chapitre de Geneve faisoient contre cette Ville au Parlement de Dijon, & qui donnoient de l'inquietude à ces deux Cantons, ont cessé depuis le départ de ces Ambassa-

deurs. Ces Cantons ne doivent-ils pas se loüer à present de la maniere dont le Roy de France les traitte, & Messieurs de Zurich n'en ont-ils pas encore un nouveau sujet sur la maniere dont il vient de terminer à leur entiere satisfaction l'affaire de leurs crespons ?

Nous voyons, Messeigneurs, quoy que vous puisse dire cet Auteur, que le Roy de France par la conduite qu'il tient à nostre égard, ne souhaite que le maintien d'une alliance que nous entretenons depuis si long-temps, & ne demande de nous que ce

qui peu regarder nos veritables interests. Comme il n'y a rien qui nous soit plus convenable que de demeurer toûjours unis ; aussi avons-nous veu que lors qu'il y a eu quelques differends entre nous, les Ambassadeurs du Roy Tres-Chrestien se sont entremis pour les terminer, sans témoigner aucune partialité pour les Catholiques, ou pour les Protestans. La conduite de la Maison d'Austriche a esté bien differente.

Je ne vous rappelleray point le temps de la guerre de la Valteline, pendant laquelle le Nonce

Scapi, le Pere Martenigo, Capucin, & plusieurs autres Ecclesiastiques, tous devoüez à cette Maison, firent leurs efforts sous pretexte des Missions, pour allumer la guerre entre les Cantons & leurs Confederez; & ils y auroient enfin réüssi, si le Roy de France Loüis XIII. n'en eust prevenu les suites, & n'eust maintenu la paix des Cantons, en s'engageant mesme pour cet effet dans une guerre contre l'Espagne & ses Alliez. Nous sçavons aussi que lors que les Cantons ont trouvé des difficultez à s'accommoder entre-eux, les Mi-

nistres de la Maison d'Austriche, ont toûjours esté ceux qui ont fomenté leurs divisions, & les ont fait durer le plus long-temps qu'il leur a esté possible.

Ce sont-là, Messeigneurs, les reflexions que j'ay pû faire sur le Livre qui vient de paroistre, & dont j'ay cru, comme fidelle Compatriote, devoir vous faire part. Je ne puis m'empescher d'y ajoûter qu'outre les pretentions que la Maison d'Austriche a sur nous, & dont j'ay déja parlé, nous devons encore songer aux differends que nous avons avec l'Empereur pour la

proprieté du Lac de Constance.
Nous devons considerer que le Roy d'Espagne se plaint que nous luy retenons les vallées de Logarne, Lugane, Bellinzone, & autres, qui ont esté démembrées du Duché de Milan, & que ces prétextes seroient suffisans à la Maison d'Austriche, si elle estoit un jour assez puissante pour nous opprimer. Mais enfin, Messeigneurs, vous estes trop éclairez pour ne pas bien voir que tous ces Ecrits & toutes les tentatives que font les Partisans de la Maison d'Austriche, pour nous broüiller avec la France, ne tendent pas

seulement à ôter à cette Couronne ses bons & fidelles Amis, mais qu'on espere encore que la diminution de sa puissance nous fera perdre le plus puissant appuy que nous ayons, & qu'il sera plus facile à l'Empereur & à la Maison d'Austriche, de se rendre Maistres de ce qu'ils pretendent leur appartenir; & de nous réunir sous leur pouvoir. Nous avons aussi lieu de faire de serieuses reflexions sur le refus que fait l'Empereur d'éloigner la guerre de nostre voisinage en nous remettant la garde des Villes Forestieres; & si nous voulons

assurer le repos de nostre Patrie, nous ne devons pas negliger les moyens que nous en avons presentement, & ausquels il sera trop tard de recourir, si nous differons plus longtemps à les mettre en usage. Je suis &c.

A Basle ce 20. Mars 1684.

Il y a trop longtemps que je vous parle des affaires d'Angleterre, pour ne vous pas faire connoistre plus particulierement les Peuples dont sont composez les trois Royaumes, qui font ce qu'on appelle aujourd'huy la Grand'

Bretagne. Vous m'avez témoigné le souhaiter dans la plusspart de vos Lettres, & je vais tâcher de vous apprendre par un abregé fort court, ce qu'il vous seroit difficile de sçavoir qu'aprés avoir leu un grand nombre de volumes. Quand cet Abregé vous aura instruite de leurs mœurs, de leurs forces, & de leur Religion, vous pourrez prévoir, suivant les mouvemens journaliers, une partie des choses qui sont encore incertaines, & qui peuvent arriver, ou du moins former de justes rai-

ſonnemens ſur ce qui ſe paſſe chaque jour dans les Etats du Roy d'Angleterre à l'égard des Troubles dont on les voit agitez, & des démarches que fait ce Monarque pour remonter ſur le Trône. La Religion qu'il ſuit eſt celle que les anciens Anglois ont profeſſée, & il eſt fort étonnant qu'aprés qu'ils ont pris ſoin de la conſerver dans toute ſa pureté pendant un fort grand nombre de ſiecles, ils faſſent gloire de s'en déclarer preſentement les plus irreconciliables Ennemis.

L'Angleterre qui eſt la plus conſiderable de toutes les Iſles de l'Ocean, a eu autrefois le nom d'Albion, ou de Bretagne, quand on la conſideroit avec l'Ecoſſe, de laquelle elle eſt ſeparée par les Rivieres de Solvay & de Tuvede. Sa forme eſt triangulaire, & ſes divers Caps, & Bayes rendent ſa coſte fort irreguliere. Elle a prés de quatre cens milles de longueur, trois cens de largeur, & treize cens de tour. Vous ſçavez qu'il faut trois milles pour faire une lieuë de Fran-

&c. On croit que les Bretons, Peuples venus des Gaules, furent les premiers qui l'habiterent, & qu'ils eurent pour Roy un nommé Brutus, que quelques-uns marquent en l'an du monde 2834. Les Historiens Anglois & Escossois luy donnent un tres-grand nombre de Successeurs, mais tout ce qu'ils disent est si confus, qu'il n'y a rien de certain jusqu'au temps où Jules Cesar entra dans la Grand' Bretagne. Il soumit les Peuples de la partie meridionale, & les rendit tribu-

taires.

taires à la Republique. Cesar ayant esté tué quelque temps aprés dans le Senat, & Auguste estant parvenu à l'Empire, les Bretons prirent les armes, & s'efforcerent de secoüer le joug qui leur estoit imposé, mais ils furent toujours défaits, & leurs diverses révoltes ne servirent qu'à mieux affermir sur eux la domination des Romains. Elle dura jusqu'à l'an 446. qu'ils appellerent à leur secours les Pictes, Peuples d'Ecosse qui habitoient la partie Septentrionale de l'Isle. Ceux cy en chas-

ſerent entierement les Romains, qui s'y eſtoient maintenus pendant pluſieurs ſiecles, & affermirent ſi bien leur redoutable puiſſance, que la plus grande partie des Bretons n'ayant pû leur reſiſter, furent obligez de ſe ſoûmettre. Les autres qui n'eſtoient point nez pour la ſervitude, mirent ſur le Trône un Seigneur d'entre-eux nommé Vortiger, ne doutant point qu'il ne cherchaſt à les rétablir dans leur liberté & dans leurs biens. Ce qu'ils avoient eſperé leur arriva. Ce digne

Chef marcha à leur teste contre les Pictes & les Ecossois, & son exemple les anima tellement, qu'ils les obligerent à sortir de leurs Provinces. Ce ne fut pas pour longtemps. Ces fâcheux Voisins renouvellerent la guerre, & Vortiger n'en put triompher que par l'aide des Saxons. Il crut ne pouvoir mieux reconnoistre un secours si favorable qu'en leur assignant des Terres dans son Royaume pour les engager à s'y établir. Ils firent venir sur cette offre une nouvelle colonie de Sa-

xons pour estre plus forts, & quantité de Femmes les accompagnerent. Vortiger ayant épousé la Fille de leur General, ce mariage déplut aux Bretons, qui reconnurent Vortimer son Fils pour leur Souverain. Il y eut combat entre le Fils & le Pere. Les Saxons furent Vainqueurs, & assistez des Anglois qui estoient venus avec eux sous la conduite d'Hengistus pour secourir Vortiger, ils entreprirent si bien les Bretons, qu'ils les reduisirent à se retirer aux parties occidentales

de l'Isle, qui ne sont que des Montagnes infructueuses, & se rendirent maistres de toute la Bretagne, à la reserve de l'Ecosse, du Pays de Galles & de Pictland. Ce que l'on trouve de plus probable des Anglois, est qu'ils sont sortis de la Germanie, aussi-bien que les Saxons, Colonie des Saces, qui s'y vint habituer du temps de Diocletien, & qu'ils occuperent une petite Province que l'on nomme Angel, située dans le Dannemarck, entre le Jutlland & l'Holsace. Ces deux Nations

également belliqueuſes ayant tout ſoûmis, diviſerent leurs Conqueſtes & en firent ſept Royaumes particuliers, dont les principaux Capitaines de leurs Armées ſe mirent en poſſeſſion. Le premier, composé de la ſeule Region de *Kent*, porta ce nom, & eut dix-huit Rois depuis Hengiſtus, qui fut tué dans une Bataille en 488. juſqu'à Ethelcup, qui tomba au pouvoir d'Egbert, Roy de Weſtſex en 805. Le ſecond, dit *Suſſex*, comprenoit les Provinces de Suthſex & de Suthry. Il eut pour pre-

mier Roy Alla ou Elly, & Aldinus qui en estoit le cinquiéme, fut privé de la Couronne, & peu de temps aprés de la vie par Inas, onziéme Roy de Westsex. Le troisiéme de ces Royaumes que l'on appelloit *Estangle*, ou *des Anglois Orientaux*, avoit les Provinces de Norfolc & de Cambridge, & l'Isle d'Ely. Il eut dix-sept Rois, dont le premier fut Uffa, & le dernier Eric. Edoüard, Fils d'Alfred, Roy de Westsex, unit ce Royaume au sien. Celuy d'*Essex* ou *des Saxons Orientaux*,

comprenant les Provinces d'Essex, de Midlesex, & une partie de celle d'Hertford, eut pour premier Roy Erchenvin. Sutred, quinziéme & dernier Roy d'Essex, fut privé de ses Etats par Egbert, Roy de Westsex. Le cinquiéme Royaume qu'on appelloit *de Mercie*, estoit composé des Provinces de Glocester, d'Herefort, Worchester, Bethfould, Bucchinghan, Oxford, Staford, Stroop, Nortinghan, Cester, & de l'autre partie d'Hertford. Il eut ving-trois Rois, dont Crida fut le

premier, & Alured le dernier. Le Royaume de *Northumberland*, qui fut le sixiéme, contenoit les Provinces de Lanclastre, d'Yorck, Durham, Cumberland, Westmerland, & les Regions d'Ecosse jusques au bras de Mer d'Edimbourg; & fut possedé d'abord par Idas. Il eut huit Successeurs, dont le dernier fut Ecfrid. Le septiéme Royaume nommé de *VVestsex* ou des *Saxons Occidentaux*, comprenoit les Provinces de Cornwel, Den, Dorset, Sommerset, Wil, Suthampton &

Barch. Cerdic fut le premier Roy qu'elles reconnurent ; & Egbert, qui fut le dix-septiéme Roy de Westsex, ayant réuny en un seul Estat les autres Royaumes dont je viens de vous parler, ordonna en 833, qu'on le nómeroit *Angle* ou *Engleland*, c'est à dire, *Angleterre*. Son Fils Ethlelulfe qui luy succeda, fut troublé dans la possession du Royaume par une furieuse irruption de Danois qui s'emparerent de Londres, & qui la pillerent. Il les combatit, & les tailla tous en pie-

ces. Estant delivré de ces redoutables ennemis, il suivit les mouvemens de sa pieté, & estant allé à Rome, il rendit tous les Royaumes que son Pere Egbert avoit soumis, tributaires du Saint Siege par l'hommage d'une piece d'argent que chaque famille payoit tous les ans, ce qui s'appelloit le tribut de Saint Pierre. Ce tribut estoit levé par un Tresorier du Pape, estably en Angleterre, & on a continué de le payer jusqu'au Schisme d'Henry VIII. Les Successeurs de ce Prince re-

gnerent jusqu'en 1017. Pendant ce temps les Danois continuant leurs invasions, tantost vaincus, & tantost vainqueurs, & enfin Ethelдret ayant fait tuer cruellement tous ceux qui s'estoient habituez en Angleterre, Canut, Roy de Dannemark, y passa pour les vanger, & aprés y avoir fait de grandes conquestes, il en demeura le maistre absolu par la mort d'Edmond II. surnommé Coste de Fer. Ses deux Fils, Harald & Canut II. ayant regné aprés luy, les Anglois

en furent si cruellement traitez, que le dernier estant mort, ils exterminerent presque tous ceux de sa Nation, & firent une loy par laquelle on arresta qu'on ne souffriroit jamais qu'aucun Prince Danois montrast sur le Trône d'Angleterre. Alors Alfred, Frere d'Edmond dont Canut avoit triomphé, fut apellé à la Couronne, mais ayant esté tué par un Comte Anglois nommé Godwin avant qu'il fust arrivé à Londres, elle fut donnée à Edouard son Frere, dit le Confesseur, Fils du Roy

Ethelred, qui l'avoit eu d'Emme sa seconde Femme, Fille de Richard Duc de Normandie. Celuy cy ayant toujours vécu en continence avec Edite sa Femme, & voulant reconnoistre les assistances qu'il avoit receuës de Guillaume, Duc de Normandie, qui l'avoit receu chez luy pendant que les Danois estoient Maistres de l'Angleterre, le laissa heritier de ses Estats. Guillaume les conquit l'épée à la main, & fut pour cela surnommé le Conquerant. Aprés la mort de Henry I.

son troisiéme Fils, la succession fut continuée par les descendans des Filles jusques à la Reyne Elizabeth, qui reconnut pour son Heritier Jacques VI. Roy d'Ecosse, Fils de Marie Stuard. Il regna en Angleterre sous le nom de Jacques I. & fut le Grand-Pere du Roy d'aujourd'huy. Je ne vous ay rapporté toutes ces choses en peu de mots, que pour vous faire connoistre ce que peut estre une Nation, qui aprés avoir esté soûmise long temps à la domination des Romains, a pris

les mœurs des Bretons, des Saxons, des Danois & des Normands qui ont passé dans cette Isle. Les Seigneurs & les veritables Nobles y sont honnestes, genereux, obligeans, liberaux, & jaloux de la gloire de leur Patrie. Le Peuple au contraire y est cruel, insolent, brutal, seditieux, & ennemy des Etrangers. Selon le Gouvernement Ecclesiastique, l'Angleterre est divisée aujourd'huy en deux Provinces ou Archeveschez, qui sont Cantorbery & York. La Metropole de

Cantorbery a vingt & un Suffragans, & celle d'York en a trois. Ces vingt-six Dioceses sont encore divisez en soixante Archidiaconez, qui ont sous eux des Doyens Ruraux. Selon le Gouvernement Seculier, l'Angleterre est divisée en cinquante-deux Comtez, & a vingt-cinq Citez ou grandes Villes, six cens cinquante grands Bourgs où l'on tient marché, & prés de dix mille Paroisses, dont plusieurs ont des Hameaux & des Villages considerables.

Quant à la Religion, on

cient que Joseph d'Arimathie y porta la Foy incontinent aprés la mort de S. Estienne, & que vers l'an 180. Lucius envoya demander des Missionnaires au Pape Eleuthere, pour achever de donner à ses Sujets la connoissance des veritez de l'Evangile. Dans le cinquiéme siecle, Pelage qui estoit Breton, ayant répandu le poison de ses erreurs dans cette Isle, S. Germain d'Auxerre, & S. Loup de Troyes, y passerent, & les combattirent avec beaucoup de succés. Lors que les Saxons, qui é-

toient Payens; en eurent chassé les Bretons, & s'y furent établis, ils y firent recevoir leurs superstitions; mais Berthe, Fille de Charibert, Roy de France, mariée à Ethelbert, Roy de Kent, luy persuada si bien ce que la Foy nous enseigne, qu'ayant écouté avec plaisir un Moine nommé Augustin, que le Pape Gregoire le Grand luy envoya en 596. accompagné de quarante autres de l'Ordre de S. Benoist, il consentit à recevoir le Baptesme, & plus de dix mille de ses Sujets le receurent com-

me luy. Depuis ce temps, l'Angleterre ne professa point d'autre Foy que la Catholique Romaine, & l'on peut dire que dans toute l'étenduë du monde Chrestien, on ne trouve point de Rois qui ayent marqué plus de zele pour cette Religion. Non seulement ils rendoient une entiere soumission au Saint Siege, mais ils ne souffroient aucun Heretique dans leur Isle. Ceux qui y estoient passez de Gascogne & d'Allemagne vers l'an 1160. y furent marquez d'un fer rouge au

milieu du front. On y traita les Vaudois & les Disciples de Wiclef avec la mesme rigueur; mais enfin Henry VIII. y fit malheureusement entrer l'Heresie, aprés l'avoir combattuë par un excellent Traitté, qui luy avoit fait meriter le titre de Défenseur de la Foy. Tout le monde sçait que l'envie d'épouser Anne de Boulen, en répudiant Catherine d'Arragon dont il avoit une Fille nommée Marie, le porta à ce desordre. Il fit demander la dispense au Pape Clement VII. laquelle luy

ayant esté refusée, il ne laissa pas d'épouser secretement Anne de Boulen. Crammer, qui avoit esté fait Archevesque de Cantorbery, à la charge qu'il declareroit, mesme contre l'autorité du Pape, le mariage de Catherine nul & illegitime aprés avoir tâché inutilement de résoudre à Rome les difficultez qui se rencontroient dans cette affaire, prononça une Sentence de divorce entre le Roy & la Reine sur la fin de l'année 1532. Le Pape en ayant esté informé, menaça ce Prince de l'excom-

munier, s'il ne se rendoit à la raison, & sur la priere de François I. il differa de fulminer l'excommunication, afin de luy donner le temps de se reconnoistre. Ce sage Monarque obtint de Henry qu'il ne se separeroit point de la Communion de l'Eglise Romaine, pourveu que le Pape ne se hâtast point de prononcer contre luy, & il envoya Jean du Bellay, Evesque de Paris, luy en porter la nouvelle à Rome, & demander quelque temps pour reduire cet esprit

difficile à gouverner sur sa passion. Les Partisans de l'Empereur Charles-Quint firent limiter ce temps à un espace fort court, & lors que le jour fixé fut venu, ils engagerent le Pape à faire afficher dans les Places ordinaires la Sentence qui excommunioit Henry, dont le Courrier arriva deux jours aprés, apportant un ample pouvoir par lequel le Roy promettoit de déferer au jugement du saint Siege. Il estoit trop tard, & le Pape ayant déja declaré les secondes Noces illegitimes, Henry

Henry voyant qu'on l'avoit si peu consideré, se laissa si fort transporter à la colere, qu'aprés avoir privé Catherine & Marie sa Fille de toutes sortes d'honneurs & de privileges, il fit ordonner en une Assemblée des Etats du Royaume, que personne à l'avenir, sous peine d'estre criminel de leze-Majesté, ne se sousmettroit à l'autorité du Pape dans tout son Royaume, qu'il seroit luy-mesme reconnu pour Chef de l'Eglise Anglicane, qu'on luy payeroit les Annates & les Decimes

des Benefices, qu'il jugeroit de tous les procés, & reformeroit les abus, & qu'on n'appelleroit plus le Pape qu'Evesque de Rome. Il confisqua tous les biens des Monasteres, dont il distribua les revenus à plusieurs Gentils-hommes du Royaume pour les retenir dans ses interests, & ruina prés de dix mille Eglises. Il commença à s'en repentir, lors qu'estant tombé malade, il envisagea sa mort comme certaine. Il fit assembler les plus sçavans Personnages d'Angleterre, pour

concerter avec eux son retour à l'Eglise Romaine, mais quelques-uns que des interests particuliers engageoient à n'appuyer pas des sentimens si Chrestiens, luy ayant representé que l'importance de l'affaire demandoit que les Etats fussent convoquez pour la résoudre, on la fit traisner en tant de longueur, qu'il mourut avant que l'on eust pû prendre les mesures necessaires. Cependant il communia sous une seule espece, comme font les Catholiques. & rétablit l'Eglise des Cor-

deliers qu'il avoit chassez, avec ordre de la faire servir de Parroisse. Son Fils Edoüard, qu'il avoit eu de Jeanne Seimer, luy ayant succedé en 1547. prit avec le nom de Roy celuy de Chef de l'Eglise Anglicane. Comme il n'avoit que dix ans, son Oncle Edoüard Seimer, Duc de Sommerset, Heretique Zuinglien, fut Protecteur du Royaume. Tous les Officiers qu'il luy donna estant Heretiques comme luy, ils l'éleverent dans leur doctrine, ce qui causa la perte de la Religion

Orthodoxe en Angleterre. La Messe y fut abolie, on brisa ce qu'il y avoit encore d'Images de Saints; il fut ordonné qu'on celebreroit l'Office divin en langue vulgaire, & les seuls Ministres Protestans furent receus à prescher. La Mort d'Edoüard estant arrivée en 1552. Marie sa Sœur, Fille de Henry VIII. & de Catherine d'Arragon fut couronnée Reyne. Comme elle avoit toûjours maintenu la Messe, elle remit les causes spirituelles au jugement de l'Eglise, chassa

d'Angleterre plus de trente mille Heretiques de diverses Sectes, & abolir toutes les loix qu'Edoüard avoit faites contre la Religion. Elle mourut au mois de Novembre 1558 & Elisabeth, Fille d'Anne de Boulen, craignant que le Pape & les Catholiques ne luy disputassent la succession, se fit couronner suivant les ceremonies de l'Eglise, mais aprés qu'elle se vit établie, & en estat de ne craindre rien, elle receut l'Heresie, se fit nommer Souveraine dans son Royaume, tant au spiri-

tuel qu'au temporel, s'appropria les Annates & les Decimes, imposa de rigoureuses peines à tous ceux qui professoient la Religion Catholique, & fit cesser les Messes & le Service divin dans toutes les Eglises le 25. Juin 1559. Elle laissa pourtant plusieurs choses malgré cette grande innovation, les croyant indifferentes, comme les Orgues, la Musique, les ornemens d'Eglise, les noms d'Evesques, de Chanoines, de Curez, avec l'abstinence de la chair en Caresme, & tous

les Vendredis & Samedis de l'année. Elle mourut en 1603. & Jacques VI. Roy d'Ecosse qu'elle avoit nommé son Heritier luy succeda. Ce Prince pour se faire aimer de ses Sujets, voulut sçavoir l'état de la Religion, & de quelle maniere vivoient les Ecclesiastiques Anglois. Il convoqua en 1604. une Assemblée Generale des Archevesques, Evesques, Doyens, & Docteurs d'Angleterre, ou entre autres articles, resolus en forme de Constitutions Ecclesiastiques, il fut arresté que

quiconque ne reconnoiſtroit pas le Roy d'Angleterre pour Chef de l'Egliſe Anglicane dans tous ſes Etats, ſeroit tenu excommunié, de meſme que celuy qui diroit que la Liturgie compriſe au Livre des Prieres publiques, & de l'adminiſtration des Sacremens, fuſt un Service ſuperſtitieux & corrompu, ou qui ſoûtiendroit qu'il fuſt permis à un Miniſtre ou à un Laïque, ou à quelqu'un des deux Ordres aſſemblez, d'ordonner des choſes Eccleſiaſtiques ſans l'autorité du Roy; Qu'on

observeroit les Dimanches & les autres jours de Festes, suivant que l'Eglise Anglicane les a établies, sçavoir en entendant lire & prescher la parole de Dieu; Qu'on liroit ou chanteroit la Liturgie publique aux jours & Vigiles marquez dans le Livre des Prieres; Que les Recteurs, Vicaires, Ministres ou Curez reciteroient la Litanie dans toutes les Eglises Cathedrales & Collegiales, & dans toutes les Chapelles; Que tous les Mercredis & Vendredis, le Ministre appelleroit le Peu-

ple au son de la cloche pour prier Dieu dans l'Eglise, & que tous les Peres de Famille seroient obligez d'assister à ces Prieres, ou d'y envoyer quelqu'un de leur Maison ; Que la forme & les ceremonies de la Liturgie & de la Cene seroient observées dans toutes les Academies, où les Ecoliers & les Prefets se serviroient de surplis dans leurs Eglises, & Chapelles les Dimanches & jours de Festes; que chacun se mettroit à genoux lors qu'on feroit la Confession ou qu'on diroit les Prieres, &

qu'on se tiendroit debout pendant qu'on reciteroit le Symbole ; qu'on feroit la Cene au moins trois fois l'an ; que chacun la recevroit à genoux dans sa Paroisse, & que ceux qui l'administreroient aux Eglises Cathedrales, seroient revestus de Chapes ; que les Peres ne pourroient estre Parrains de leurs Enfans ; qu'on feroit le signe de la Croix sur ceux qu'on baptiseroit, sans qu'on deust croire ce signe de l'essence du Baptesme ; que l'on enjoindroit un Jeûne pour ordon-

ner des Ministres; qu'un Evesque ne pourroit faire en un mesme jour un homme Diacre & Prestre, & que les Ordres ne seroient conferez à aucun, s'il ne convenoit que le Roy est Souverain en Angleterre, tant pour les choses spirituelles, que pour ce qui regarde le temporel; que les Gloses & les Paraphrases seroient défenduës en la lecture publique des Saintes Ecritures aux Ministres que l'on n'auroit pas admis à la Predication; que la forme des Prieres seroit suivie par les

Predicateurs au commencement de leurs Sermons, & que la Confirmation demeureroit comprise dans les Visites que les Evesques feroient de leurs Dioceses tous les trois ans. Ces Constitutions que l'Eglise d'Angleterre suit presentement, se trouvent contraires en beaucoup de choses à celles des Calvinistes, qui ne veulent point souffrir les ceremonies, & qui ne rendent aucun honneur à la Vierge, au lieu que l'Eglise Anglicane en celebre toutes les Festes, ainsi que celles des

Saints, & fait mesme preceder d'un jeûne les Festes de la Purification & de l'Annonciation. La fonction de ceux qu'on appelle Prestres dans la Religion Anglicane, est de faire les Prieres, de prescher, de conferer le Baptesme, d'administrer la Communion en leur maniere, & on ne leur donne ce nom de Prestres, que pour les distinguer des Evesques, qui sont mariez comme eux.

On trouve dans ce Royaume diverses sortes de Sectes. Il y a des Puritains qui suivent

en toutes choſes la pure doctrine de Calvin,& qu'on nomme pour cela Calviniſtes obſtinez. Ils nient le libre arbitre, & regardent Dieu comme l'Auteur du peché, & diſent que Jeſus Chriſt n'eſt mort que pour les Predeſtinez, qu'il a ſouffert les ſupplices des damnez, & que les Enfans qui meurent avec le Bapteſme ne laiſſent pas d'être ſujets à l'enfer, Dieu damnant plu ſieurs perſonnes parce qu'il le veut. Leur averſion pour ceux qui ſont contraires à leurs ſentimens, & ſur tout

pour les Catholiques va si loin, qu'ils ne voudroient pas prier dans un lieu où des Orthodoxes auroient consacré. Ils pretendent estre les seuls qui ayent la pure doctrine, & ne veulent point porter de Surplis, de Bonnet & de Soutane, comme font les autres Presbyteriens d'Angleterre, qu'ils nomment Calvino-Papistes & Parlementaires. Ces Puritains furent ceux qui causerent tant de troubles sous le regne de Charles I. Ce Prince ayant fait une Declaration, par la-

quelle il ordonnoit que les Eglises d'Angleterre & d'Ecosse suivroient la mesme croyance, & pratiqueroient les mesmes ceremonies, ce qui s'appelloit la Conformité, le Parlement qui estoit presque entierement composé de Puritains, ne voulut point approuver cette Ordonnance, & ce fut là le sujet de l'attentat execrable qu'il commit, en condamnant son Roy à la mort.

Quant aux Presbyteriens, ils prennent ce nom à cause qu'ils tiennent que l'Assem-

blée a esté gouvernée au commencement par des Anciens, & qu'ils veulent qu'elle soit ainsi continuée. Ils disent que l'Office d'Evesque n'a point esté distingué de celuy d'Ancien pendant prés de trois cens ans aprés Jesus-Christ, que durant ce temps ils avoient le mesme nom, les Prestres estant Evesques, & que comme alors leurs noms n'estoient qu'un, leur fonction de prescher & d'administrer les Sacremens, n'avoit rien de different. Ils ajoûtent que la puissance de con-

firmer a esté annexée au Presbyteriat, & que le gouvernement est le mesme. Ils se servent de passages de l'Ecriture pour prouver cela, & sont conformes en beaucoup de points aux opinions des Catholiques & fort differens en beaucoup d'autres. Vous remarquerez que ce mot d'Ancien s'explique de deux manieres. Tandis qu'on souffroit les Calvinistes en France, on entendoit par là un Chef de famille, reconnu homme de probité, & qu'on admettoit dans le Conseil avec les Mi-

nistres pour les affaires de cette Religion, mais à l'égard des Presbyteriens, Ancien & Prestre sont la mesme chose.

Il y a des Protestans, qu'on appelle Reformez. Ceux-là sont plus doux, mais quoy qu'ils se persuadent qu'ils ne donnent pas entierement dans les erreurs de Luther & de Calvin, & qu'ils s'attachent à la veritable & pure doctrine de l'Eglise Anglicane, ils ne sont pas exempts de l'heresie des Anabaptistes & des Puritains qu'ils ne chassent point de

leurs Assemblées lors qu'il y en vient quelqu'un ; ce sont mesme presque tous Ministres Puritains, infectez des maximes de Calvin, qui traitent les choses sacrées de cette fausse Eglise d'Angleterre. Ils professent la Communion Ecclesiastique dans une entiere conformité avec Genéve, de sorte que les Eglises des Calvinistes François & Flamans ont toujours esté ouvertes dans Londres par concession des derniers Rois, quoy qu'ils abhorrent la Doctrine Angloise, sa Profession & ses Ceremo-

mies. C'est par ces Eglises qui sont tolerées comme Sœurs germaines que le Puritanisme s'est fomenté en ce Royaume, & il n'y a pas lieu d'estre surpris que les Anglois soient tombez en diverses Heresies, quoy que dans le temps qu'ils ont commencé leur Schisme, Luther & Calvin ne leur eussent point encore comuniqué leurs erreurs. Ceux qui suivent ces sortes de Sectes sont appellez Non-Conformistes.

Les Anabaptistes sont aussi receus en Angleterre. On les nomme ainsi, parce qu'ils

prouvant le Baptesme conferé aux petits Enfans, ils les rebaptisent lors qu'ils les voyent parvenus à un âge raisonnable, disant qu'ils n'ont pas la foy actuelle dans l'enfance. Ils rejettent la Doctrine de la realité & de la Messe, & croyent que Jesus-Christ n'a point pris chair humaine de la Vierge, & qu'il n'estoit pas vray Dieu. Nicolas Storkius, qui disoit avoir communication avec Dieu par l'Archange Saint Michel qui luy promettoit un Royaume s'il vouloit re-

former l'Eglise, & détruire les Princes qui tâcheroient de s'y opposer, fut le principal auteur de cette Secte. Thomas Muntzer, son Disciple, pour soustenir les resveries de son Maistre, fit revolter les Paysans d'Allemagne, en leur faisant croire, selon sa Doctrine, que les Souverains éteignent la liberté, & qu'il est permis de la recouvrer par les armes. Plus de cent mille de ces abusez perdirent la vie dans cette guerre, & Muntzer ayant esté pris paya de sa teste. Cette défaite arriva en

1525. & neuf ans aprés, ce qui estoit resté de seditieux se prirent les armes dans la Westphalie. Ils se saisirent de la Ville de Munster, en chasserent l'Evesque & les Magistrats, & y établirent avec leur Religion une Police toute nouvelle; ayant éleu pour leur Roy un jeune homme de vingt-quatre ans, Tailleur de Leiden en Hollande, qui se fit connoistre sous le nom de Jean de Leiden, quoy que Bocold fust celuy de sa Famille. Ce mal-heureux enseignant la Doctrine des

Anabaptistes asseuroit qu'elle luy avoit esté revelée du Ciel, & preschoit entre autres choses la Communauté des biens & la pluralité des Femmes qu'il pretendoit devoir estre aussi communes. La Ville fut prise aprés dix-huit mois de Siege, & Jean de Leiden & ses principaux Complices receurent la peine dont ils étoient dignes.

Il y a encore des Independans, qui sont ainsi appellez, parce qu'ils veulent que chaque Assemblée particuliere ait ses propres Loix qui la

gouvernent sans qu'elle dépende d'aucune autre dans les Affaires Ecclesiastiques. Ce qui les a separez de l'Eglise d'Angleterre, c'est qu'ils pretendent qu'aucun de ses membres n'a les signes de la Grace; que plusieurs de cette Eglise ne font qu'une profession exterieure de la croyance de Jesus-Christ sans avoir au dedans l'esprit de Dieu, & qu'ils en reçoivent beaucoup parmy eux qui ne seront pas sauvez. Ils tiennent toutes les Eglises reformées profanes & impures à la reserve de ceux de

leur secte, & enseignent que l'esprit de Dieu habite personnellement dans tous les bienheureux; que leurs revelations n'ont pas moins d'autorité que l'Ecriture; qu'aucun ne se doit inquieter par la veuë de ses pechez à cause qu'il est sous l'alliance de la Grace; que la Loy n'est point la regle de nostre vie, que l'Humanité de Jesus-Christ n'est pas au Ciel, & qu'il n'a point d'autre corps que son Assemblée. Ils sont contre les Formulaires des prieres, principalement contre celuy de

l'Oraiſon Dominicale, les tenant tous pour une extinction de l'eſprit, & comme ils font conſiſter une grande Religion, & devotion aux noms, ils ne veulent point entendre parler des noms anciens de l'Egliſe, des jours de la ſemaine & des temps de l'année. Ils ne s'aſſujettiſſent à aucun texte en preſchant, & font preſcher l'un & prier l'autre. Ce ſont auſſi des perſonnes d'un caractere different entre eux, dont l'un propheriſe, l'autre chante des Pſeaumes, & l'autre benir le peuple. Ils refu-

sent de baptiser les petits en fans s'ils ne sont de leur assemblée, parce qu'ils ne les regardent point comme membres de leur Eglise avant qu'ils soient entrez dans leur alliance. Ils estiment beaucoup plus leurs assemblées en des lieux particuliers que celles qui sont en public, & communient en plusieurs places tous les Dimanches entre eux, mais sans y admettre aucun des Eglises Reformées. Pendant leur Communion il n'y a ny chant ny exhortation ny lecture. Ils la font assis à t

ble, ou n'ont point du tout de table pour l'administration de leur Cene, & afin de ne point paroistre superstitieux, ils sont couverts pendant tout ce temps, sans qu'avant qu'ils communient ils s'y preparent par aucun recueillement ny par aucune catechisation qu'on leur fasse. Ils condamnent les procedures violentes en fait de Religion, & ne veulent point que les consciences soient contraintes par la peur du chastiment.

Les Quakers sont d'autres

Fanatiques d'Angleterre, a
pellez ainsi du mot *Quaque*
qui veut dire trembler, d'
ils sont aussi appellez Trem
bleurs, parce qu'ils affecte
de trembler lors qu'ils pr
phetisent ou qu'ils prient. I
ne reconoissent aucunes lo
Ecclesiastiques & mépriser
les sciences, ce qui les tie
dans la plus crasse ignoran
qu'on se puisse imaginer. Ils n
veulent ny prieres publiqu
ny Sacremens, & suivent l'
pinion des Anabaptistes tou
chant le baptesme des enfan
parce, disent-ils, que l'Ecr

ture ne fait mention que du baptesme des Peuples. Ils défendent l'explication de l'Ecriture, sur ce qu'il ne doit point estre permis d'y ajoûter, & soustiennent que Jesus-Christ avoit aussi ses defauts, & que lors qu'il a crié, *Mon Dieu, pourquoy m'avez-vous abandonné*, il desesperoit de Dieu. Ils disent que tous les hommes ont en eux une lumiere qui suffit pour leur salut, que la priere pour la remission des pechez est inutile, que nous sommes justifiez par nostre propre justice, qu'il

n'y a point d'autre vie & d'autre gloire à attendre qu'en ce monde, n'y ayant ny Enfer ny Ciel, ny Resurrection des Morts; que Iesus-Christ est venu pour renverser toute sorte de proprieté, & pour rendre tout commun entre les hommes; que personne ne peut s'appeller Maistre ny Seigneur, ny estre salué en passant, & qu'aucun ne sçauroit avoir de puissance sur un autre. Ils veulent que l'ame soit une partie de Dieu, & que Iesus-Christ n'ait point d'autre corps que son Assemblée.

Quelques-uns de ces Quakers disent qu'ils sont Christ, quelques-uns Dieu mesme, & d'autres qu'ils sont semblables à Dieu, parce que le mesme esprit qui est en Dieu est en eux.

Les Anglois reglent leurs affaires par ce qu'ils appellent Droit commun, qui est la coûtume ordinaire du Royaume à laquelle le temps a donné force de Loy. Divers Rois y ont ajousté quelques Statuts pour les choses que la coustume ne faisoit pas assez bien entendre, & le Droit civil qui

est un recueil de ce que les autres Nations ont de plus raisonnable, suplée encore aux mesmes Statuts. Le Droit canon d'Angleterre, appellé le Droit Ecclesiastique du Roy, est composé de divers Canons des Conciles, de plusieurs Decrets des Papes, & de passages tirez des Ecrits des Saints Peres qui ont esté accommodez à leur creance, lors qu'il s'y est fait du changement dans l'Eglise par le Schisme de Henry VIII. Par la 25. Ordonnance de ce Prince, ces Ordonnances ne doivent estre

contraires ny à l'Escriture, ny aux droits du Roy ; ny aux Statuts & coustumes ordinaires de l'Estat. Pour le Parlement, qui est comme une Assemblée generale des Estats, comprenant la Chambre haute & la Chambre des Communes, tout le monde sçait qu'en Angleterre il a grande part au Gouvernement. Ces deux Chambres sont composées du Clergé, de la Noblesse & des Communes, qu'on appelle en France le Tiers Estat, qui font les trois Ordres du Royaume. La Chambre

Haute a le Roy pour Chef où ceux qui y president de sa part, & l'on n'y reçoit que la Noblesse qui est appellée la Pairrie d'Angleterre, dont il y en a de Ducs, de Marquis, de Comtes, de Vicomtes & de Barons. Les Evesques ont seance dans la Chambre haute comme Barons & Pairs du Royaume. Celle des Communes, qu'on appelle aussi la Chambre basse, est composée de Barons, Chevaliers, Ecuyers, Gentilshommes, Yemans ou Communs, Bourgeois & gens de mestier; car

Par la Loy d'Angleterre, tous ceux, qui sont au dessous de la qualité de Barons, sont mis au rang des non Nobles; & les Fils mesme des Ducs ne peuvent avoir seance que dans la Chambre basse, à moins qu'ils n'ayent des Lettres-Patentes du Roy qui les appellent à la Chambre des Seigneurs. Lors qu'on a fait quelques propositions dans la Chambre des Communes, elles doivent estre portées dans l'autre, & l'on n'y peut rien conclurre qu'avec la permission du Roy. Il y a une

troisiéme Chambre, composée de six Conseillers & d'un President que l'on tire des deux autres. Ils connoissent des affaires qui sont longues & difficiles, & ils en font leur rapport à l'Assemblée pour les juger. Leur employ est aussi de terminer les differends qui surviennent quelquefois entre les deux Chambres. Le Roy ne peut faire aucunes levées, ny passer de nouveaux Actes sans le Parlement, qui pourtant n'a point de pouvoir par luy-mesme, & où tout ce qu'on

resout ne sçauroit avoir de force que par l'autorité que le Roy luy donne. Il y a plusieurs affaires que chaque Chambre traite par Committé, c'est à dire, qu'elle choisit des Commissaires pour les resoudre. Quelquefois la Chambre haute & la Chambre basse en nomment pour la mesme affaire, & cela s'appelle grand Committé. On dit que la Chambre se met en Committé, ce qui est plus ordinaire à la Chambre basse, quand il est permis à chacun de dire ce qu'il pense d'une

affaire ſans que ce ſoit opiner. Alors la meſme perſonne peut demander à parler plus d'une fois ; & on l'écoute, mais lors qu'on opine, aprés que l'on a parlé une fois, on n'a plus la liberté de rien dire. Quant aux Bills qu'on dreſſe, ce ſont des Actes que l'on veut faire paſſer, & ils n'ont force de loy qu'aprés qu'ils ont eſté leus en trois diverſes Seances, & que le Roy les a approuvez. Comme il peut luy ſeul convoquer le Parlement, il le caſſe auſſi quand il luy plaiſt, & c'eſt

son autorité qui regle tout. L'abondance de toutes les choses necessaires à la vie que le Pays produit avec peu de peine, rend les Anglois orgueilleux & negligens. Les pasturages y sont merveilleux, les laines precieuses & les draps fort recherchez. On tient que cette bonté des laines vient non seulement de la fertilité du Païs, mais encore de ce que l'air y estant extremement temperé, on laisse en tout temps les Moutons à la Campagne. On le peut faire avec seureté, parce

qu'on ne voit point de Loups en Angleterre. Pour ce qui regarde les forces de ce Royaume, on tient que le Roy peut mettre en Mer plus de quatre cens voiles, & plus de cent mille hommes. La Cavalerie n'y a jamais esté si considerable que l'Infanterie.

L'Ecosse que les Romains ont nommée Calédonie, est située en la partie Septentrionale de l'Isle. Elle a deux cens cinquante-sept milles de longueur ou environ, & cent quatre-vingt dix de lar-

geur. Le Fleuve de Tay la divise en deux parties, en meridionale, qui comprenoit l'ancien Royaume des Pictes, & en septentrionale qu'habitoient les Scots. La premiere est separée en vingt-deux Comtez, & l'autre en treize. Celuy de Louthiane ou de Loudon, que les anciens nommoient Pictland, c'est à dire, demeure des Pictes, est considerable par la Ville d'Edimbourg, Capitale du Royaume. C'estoit où les derniers Rois faisoient leur séjour. L'Ecosse comprend en

core les Isles Hebades ou Hebrides, les Orcades, les Sethlandiques ou Isles de Sethland, &c. On regarde les Ecossois comme les plus anciens Peuples de la Grand' Bretagne aprés les Pictes. On débite quantité de fables sur leur origine, mais l'opinion que plusieurs tiennent la plus raisonnable, est qu'ils sont venus & nommez des Scythes. Ils sont divisez en deux Peuples aussi differens de langage que de coûtumes. Les Gentilshommes & les Habitans des meilleures Provinces qui

parlent Anglois, sont honnestes, civils & ingenieux; mais un peu portez à la vangeance. Les autres qui parlent la langue qu'ils appellent *Guachelet*, & qui leur est commune avec les Peuples d'Irlande, observent encore la plufpart des vieilles coûtumes en leurs vestemens & en leur manger. Ils portent des chemises teintes de jaune, sur lesquelles ils mettent une espece de Hoqueton, & ont les jambes nuës jusques au genouïl. Ce sont gens barbares & seditieux, qui habitent sur les

Montagnes,

Montagnes, & qui se servent d'arcs & de fleches pour armes. Cette partie dans laquelle les Romains n'ont pû jamais penetrer, se nomme la haute Ecosse. Elle leur fournit des lieux où il est presque impossible de les reduire, & mesme de nostre temps elle a borné le pouvoir des Anglois Parlementaires. En general les Ecossois sont fort portez à la guerre, & propres à la fatigue; on les estime vaillans, & ils combattent toûjours à pied. La Noblesse fait leur principale

force. Quand le Roy veut faire la guerre, il assemble le Parlement pour leur déclarer ses intentions, aprés quoy les Nobles, les Vassaux & les Communes sont obligez de servir en propre personne & à leurs despens. Il y a quelques mines d'or & d'argent dans ce Royaume, du fer, du plomb, de l'azur, du marbre, & l'on y trouve quelquefois de l'ambre gris. Ses plus fecondes Provinces portent du bled, mais peu de froment, & il y a dans les autres plus de pasturages que

de grains. On y fait aussi quelque estime des chevaux. On compte un fort grand nombre de Rois, dont on ne sçait rien de certain, & dont la plusspart sont peut-estre fabuleux, depuis Fergus I. qui regnoit avant l'an 420. de Rome, c'est à dire plus de trois cens ans avant la venuë du Sauveur du monde, jusques à Fergus II. dont on trouve que le regne commença en 411. Il y a eu encore cinquante-trois Rois depuis ce Fergus II. jusqu'à Alexandre III. qui estant mort sans En-

sans en 1286. laissa la Couronne à disputer entre Jean de Bailleul d'Harcourt, originaire de Normandie, & Robert Brus, tous deux du Sang d'Ecosse par Filles. Ils choisirent pour arbitres de leur differend Edoüard I. Roy d'Angleterre, à ne compter les Rois de ce nom que depuis Guillaume le Conquerant, que S. Edoüard, qui estoit Edoüard III. laissa Heritier de son Royaume. Edoüard ayant fait promettre à Jean de Bailleul qu'il assujettiroit la Couronne d'Ecos-

se à celle d'Angleterre, prononça en sa faveur. Une si honteuse condition, lors qu'elle fut sceuë, le fit mépriser de ses Sujets. Edoüard l'ayant envoyé citer pour l'obliger à tenir parole, il ne parut point. Ce Roy entra dans l'Ecosse avec de nombreuses Troupes, se rendit maistre des Places les plus considerables, fit Jean prisonnier, & ne le remit en liberté qu'à la charge qu'il ne seroit point rétably sur le Trône. Les Ecossois qui le haïssoient, souffrirent sans peine son ex-

clusion; mais comme ils ap-
voient une grosse Armée sur
pied, ils ne purent se resoudre
à reconnoistre Edoüard. Il
marcha contre eux, tailla leurs
Troupes en pieces, & se ser-
vit si bien de ses avantages,
qu'il obligea tous les Barons
à luy prêter serment de fidel-
lité en 1300. aprés quoy il
abolit les anciennes Coutu-
mes du Pays, & y établit cel-
les d'Angleterre. Il ne garda
cette Couronne que pendant
sept ans. Robert Brus, con-
current de Jean de Bailleul,
s'estant mis à la teste de quel-

ques Troupes, emporta la plusspart des Places dans lesquelles Edoüard avoit étably des Garnisons, & se fit couronner Roy en 1307. Il ordonna par son testament que David son Fils unique luy succederoit, & que s'il mouroit sans posterité, le Fils de Marie sa Fille, qu'il avoit fait épouser à Walter, ou Gaultier Stuard, grand Seneschal d'Ecosse, auroit la Couronne. Cela arriva. David mourut sans Enfans; Robert Stuard, son Neveu, Fils de Marie sa Sœur, luy succeda, & c'est

de là que vient la Maison Royale de Stuard qui regne aujourd'huy en Angleterre. Jean, Fils de Robert, regna aprés luy, mais les Ecossois ne pouvant souffrir ce nom, à cause de Jean de Bailleul, luy firent prendre celuy de Robert III. Il fut Pere de Jacques I. & de Pere en Fils il y eut cinq Rois de ce nom. Jacques V. estoit Fils de Jacques IV. & de Marguerite d'Angleterre, Fille d'Henry VII. & Sœur d'Henry VIII. Il ne laissa qu'une Fille appellée Marie, Reine d'Ecosse.

Elle fut Femme de François II. Roy de France; & estant repassée en Ecosse lors qu'elle fut Veuve, elle épousa Henry Stuart, Comte d'Arlay, dont elle eut Jacques VI. que la Reine Elizabeth reconnut en mourant pour l'Heritier legitime des Couronnes d'Angleterre & d'Irlande. Comme il y joignit celle d'Ecosse, que Marie Stuart, sa Mere, luy avoit laissée, il se fit appeller Roy de la Grand' Bretagne, & regna en Angleterre jusqu'en 1625. sous le nom de Jacques I. Charles I. son Fils

luy succeda. Il estoit Pere du feu Roy Charles II. & du Roy Jacques, second de ce nom en Angleterre, & septiéme du mesme nom en Ecosse, sur qui le Prince d'Orange vient d'usurper la Couronne. Tout le monde sçait sa funeste mort arrivée en 1649.

Quant à la Religion, on tient que le Royaume d'Ecosse receut les lumieres de l'Evangile vers l'an 203. sous le Pontificat de Victor I. Il fut infecté de l'Heresie de Pelagius dans le cinquiéme siecle, & le Pape Celestin I. y envoya Palladius pour l'en bannir.

Depuis ce temps il se maintint dans la pureté de la Religion Catholique jusqu'au regne de Jacques V. Ce Prince fit voir beaucoup de zele à s'opposer aux erreurs des Protestans, & punit severement ceux qui les suivirent. Aprés sa mort, & celle de Marie Stuard, sa Fille, toute l'Ecosse demeura en proye aux Novateurs. Le jeune Roy Jacques VI. ayant esté élevé par les Heretiques, la Religion Orthodoxe y fut presque toute ruinée. Lors qu'il eut succedé à Elisabeth, il

fit recevoir en Ecosse les mesmes ceremonies qui sont pratiquées par l'Eglise d'Angleterre, & donna des Evesques aux Ecossois malgré les Ministres de ce Royaume. Le Parlement qui est l'Assemblée des Etats, est composé des trois Ordres, sçavoir du Clergé, de la Noblesse, & du Peuple, comme en Angleterre. Outre ce Parlement, il y en a un fixé à Edimbourg, étably par Jacques V. C'estoit avant luy un Parlement mouvant, qui alloit rendre la Justice par les Villes, & in-

terpreter les Loix. Il y a aussi en Ecosse quelques Cours Souveraines, & des grands Justiciers pour les causes criminelles. Chaque Province a d'ailleurs, outre ses Officiers ordinaires, un Vicomte Hereditaire qui juge les matieres criminelles & civiles. Les Seigneurs Pairs du Royaume sont Deputez nez au Parlement; & en cette qualité, les Archevesques, Evesques, Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, Barons ou Lords, ont droit d'y entrer sans autre députation. Chaque Comté

députe deux Gentilshommes, & les soixante Bourgs ou Villes en deputent un. Edimbourg, comme Capitale du Royaume, a le privilege d'envoyer deux Deputez. On procede ensuite à l'élection des Commissaires, appellez Lords des Articles, pour dresser le projet des Actes qu'on doit proposer au Parlement. Les Prelats en choisissent huit parmy les Seigneurs. Les Seigneurs choisissent le mesme nombre parmy les Prelats, & ces seize Commissaires, avec les grands Officiers de

la Couronne, qui sont Commissaires surnumeraires dans toutes les affaires du Parlement, en nomment huit autres pour les Comtez, & huit pour les Bourgs ou Villes; de sorte que l'Assemblée est composée de trente-deux personnes, sans y comprendre les Officiers du Roy & du Royaume. Ces Lords des articles, ou Commissaires choisis du nombre des Prelats, des Pairs Seculiers & des Députez des Comtez, & des Bourgs ou Villes, preparent tous les Bills ou projets des actes qui

doivent estre proposez. Il n'y a point d'autres Commissaires particuliers qui dressent les projets des actes ainsi qu'il se pratique au Parlement d'Angleterre, où ils sont dressez par un nombre de personnes choisies qui travaillent au Comitté Comme ces Députez sont choisis de tous les Ordres qui composent l'assemblée du Parlement d'Ecosse, il n'y a point de deliberations particulieres, de mesme que celles la Chambre des Communes & celles des Seigneurs qui deliberent se-

parement en Angleterre, & ainsi il est necessaire que les actes soient approuvez deux fois avant que d'estre presentez au Roy. Les Lords des articles avec le Chancelier & les principaux Officiers de la Couronne, ayant preparé, & dressé le projet de l'acte, ils le mettent en deliberation à l'Assemblée generale. Lors qu'il est approuvé à la pluralité des voix, le Chancelier le presente au Roy, ou en son absence au grand Commissaire representant sa Majesté, & quand il a touché avec le Sce-

ptre le papier où il est écrit; cet Acte est reconnu valable & a la mesme autorité que les anciens Statuts du Royaume.
Il y a deux Archevesphez qui sont Saint André & Glaskow, & onze Evesches en Escosse. Les Ecclesiastiques s'y gouvernoient autrefois par les autoritez des Decrets & des Conciles; mais presentement ils suivent les Loix que les Rois d'Angleterre y ont establies; & tout le Clergé y vit à la façon de l'Eglise Anglicane.
Comme l'Ecosse ne fait qu'une mesme Isle avec l'An-

gleterre, je me suis creu obli-
gé de vous en parler avant
que de vous rien dire de l'Ir-
lande, qui est une Isle particu-
liere, quoy que l'Irlande ait
esté soûmise aux Anglois par
la force de leurs armes, plus
de cinq cens ans avant que
l'Ecosse & l'Angleterre n'ayent
eu que le mesme Souverain.
Cette Isle dont la longueur est
environ de six vingt lieuës, &
qui en a soixante de largeur, &
deux cens cinquante ou soi-
xante de circuit, a pour son
Orient l'Angleterre, dont elle
n'est separée que par un bras

de mer qu'on peut aisément passer en un jour. Elle regarde l'Espagne du costé du midy, & la vaste mer à l'Occident, & l'Isle d'Islande au Septentrion. C'est la mesme que les Latins ont appellé Hybernie. Elle se divise en cinq Provinces, qui ont esté autrefois autant de Royaumes. Ces cinq Provinces sont Monster, ou la Mommonie, composée de six Comtez; Leinster ou Lagenie qui en a sept; Connagh, ou Connacie, qui en a six; Ulster ou Ultonie, qui en a sept, & Meath ou

Medie qui est située au milieu des autres, & qui comprend la Forteresse de Killair, & la Baronnie de Delvin. Dublin qui est dans la Lagenie, est la Capitale de toute l'Isle, avec Université. C'est où les Vice-rois Anglois font leur sejour. Il y a aussi Archevesché, ainsi qu'à Armach, à Toum & à Cashel. Ces quatre Archeveschez avec vingt-neuf Eveschez, & toutes les autres Dignitez establies dans la Religion Catholique, faisoient autrefois le Clergé de ce Royaume. Il a plusieurs Ri-

vicües qui forment des Lacs.
Le Lister en fait un, qui a
au milieu une petite Isle dans
l'on trouve le trou de saint
Patrice. C'est ce qu'on appel-
le ordinairement le Purgatoi-
re de saint Patrice, dont l'on
conte quantité de Fables. Cette
Isle qui est défenduë par des
bons Ports, est peu fertile en
arbres fruitiers, & a peu de
grains à cause des pluyes conti-
nuelles, mais les pasturages
y sont excellens. On tient
que la terre n'y peut suppor-
ter aucun animal venimeux, & mesme, qu'estant

transportée ailleurs, elle fait mourir les Serpens. On dit aussi que le bois de ses Forests n'engendre ny vers, ny araignées. Les Habitans sont assez bien faits, mais moins vigoureux que les Anglois, & moins propres à la guerre. L'air de leur Isle, quoyque grossier, leur cause peu de maladies, ce qui fait que la pluspart meurent de vieillesse. Comme ils vont à l'extremité dans leurs passions, ils sont ou tout bons, ou tout méchans. Ceux qui habitent à l'extremité de

l'Isle, ou dans les montagnes, sont entierement sauvages, Leur Langue est particuliere, & leur accent est tres-rude. On les accuse d'estre naturellement oisifs, & l'aversion qu'ils ont pour la servitude, fait que ceux qui sont avancez dans l'Isle n'aiment ny la Langue, ny la domination des Anglois. On y trouve une tres-grande quantité de Safran, & les principales richesses de ceux qui l'habitent, consistent en beurre, en suif, en laines, en cuirs, en fromages, en Saumons, dont les

les Anglois font tout le commerce. On donne à l'Irlande Stanius pour premier Roy, & l'on pretend qu'il vivoit plus de seize cens ans avant la venuë de Jesus-Christ. Les Historiens d'Irlande marquent ensuite cent quatre-vingt dix Rois jusques au temps où elle a esté soumise à l'Angleterre, ce qui arriva en 1171. Comme il y avoit alors dans cette Isle autant de petits Roys que de Provinces, l'un d'eux ne pouvant resister à ses voisins envoya son Fils à Henry II. qui regnoit en An-

gleterre, pour luy demander quelque secours. Henry luy donna des Troupes qui réta-blirent ce Prince dans toutes les Terres que ses Ennemis avoient occupées sur luy. Il en fut reconnoissant, & pour retenir ceux qui l'avoient si bien secouru, il leur distri-bua des heritages qui les ar-rêterent en Irlande. Les Habi-tans naturels en estant jaloux, appellerent un Comte An-glois nommé Richard, & luy promirent de grands avan-tages s'il les delivroit de leurs Ennemis. Il avoit des Soldats

prests. Il passa dans l'Isle, emporta Dublin d'assaut, & devint si redoutable ; que les Contrées les plus éloignées s'empresserent à faire alliance avec luy. Comme il estoit sorty d'Angleterre contre les ordres du Roy, Henry resolut de l'en punir. Il descendit en Irlande avec une puissante Flote ; attaqua Dublin, & le Comte Richard obtint son pardon, en luy en faisant ouvrir les portes. Henry continua ses Conquestes, & ses armes faisant tout trembler, les Rois qui partageoient l'Isle

n'oserent se joindre pour luy resister. La pluspart se sousmirent, & luy presterent serment de fidelité ; de sorte qu'il acquit sans beaucoup de peine une Couronne qu'il desiroit ardemment depuis long-temps. Richard son Fils luy ayant succedé donna à son Frere Jean pour une partie de son appanage toutes les Conquestes que Henry leur Pere avoit faites en Irlande. Jean estant monté au Trône aprés la mort de Richard, entreprit de conquerir le reste de l'Isle, & en vint à

bout en 1210. Il y établit les Coûtumes d'Angleterre, & envoya des Gouverneurs & des Magiſtrats dans toutes les Provinces pour y admi-niſtrer la Juſtice, Depuis ce temps-là, quoy que ces Peu-ples ayent ſupporté le joug impatiemment, les Rois d'An-gleterre ont eſté Seigneurs d'Irlande, ſans que cette Iſle ait eu d'autre titre que de Province dépendante de la Couronne d'Angleterre juſ-qu'en 1535. qu'arriva la révol-te de Thomas Giraldin. Le Cardinal d'York ayant fait

mourir le Comte de Kildare son Pere, qui commandoit en Irlande en qualité de Lieutenant General du Roy Henry VIII. Thomas qui vouloit vanger sa mort, fit soûlever l'Isle, & la mit dans une si grande confusion, qu'il s'en fust rendu Seigneur absolu, s'il n'eust pas esté tué dans une Bataille. Les Irlandois rentrerent d'eux-mêmes dans le devoir, & le titre de Seigneur d'Irlande qu'avoient toujours pris les Rois d'Angleterre, ne leur paroissant pas si auguste ny si digne de

respect que celuy de Roy, ils assemblerent leurs Etats, aprés la mort de ce Thomas Giraldin ; & pour obliger Henry à oublier plus aisément leur révolte, ils le déclarerent Roy d'Irlande. Cette érection en Royaume fut confirmée par Paul IV. sous le regne de Marie, ce Pape ayant voulu reconnoistre par là, ce qu'elle avoit fait pour le rétablissement de la Religion Catholique en Angleterre. On y a étably un Viceroy, qui a un pouvoir tres-considerable. Il a des Com-

seillers, qui sont le Chancelier & le Tresorier du Royaume, avec des Comtes, des Barons & des Prelats. Chaque Province a aussi son Gouverneur, On tient que cette Isle receut la Foy Catholique en 335. On la nommoit le Païs des Saints. Elle a conservé la pureté de la Religion jusqu'au regne de Henry VIII, dont le Schisme, y fit ouvrir les portes à l'Heresie. Elizabeth contribua fort à l'établir. Ainsi elle y fit de grands progrés, quoy qu'il y soit toujours demeuré un fort grand nom-

bre d'Orthodoxes qui ont essuyé les plus cruelles persecutions. En 1624. on y publia de tres-severes Edits contre les Ecclesiastiques, & on a usé depuis de tant de rigueur contre tous ceux qui ont refusé de renoncer aux veritez de nostre Religion, que lors qu'on les a surpris en faisant dire la Messe en particulier, outre le tribut qu'on exigeoit d'eux pour leur permettre de vivre catholiquement, & de ne se pas trouver aux Assemblées des Protestans, ils ont encore esté condamnez en de

fort grosses amendes. C'est ce qui les a contraints d'abandonner leur Païs, ou de se cacher dans les montagnes.

Encore que je sois persuadé que ce que vous venez de lire est inconnu à fort peu de gens, j'ay cru qu'on ne seroit pas faché de le trouver en peu de paroles, dans le mesme Ouvrage qui doit renfermer toute l'Histoire de l'invasion du Prince d'Orange; afin que ceux qui voudront se rafraischir la memoire de quelque chose qui regarde l'estat passé & present

des trois Royaumes qui composent celuy de la Grand' Bretagne, puissent le faire sans estre obligez de parcourir beaucoup de volumes. La Lettre qui suit estant encore sur les Affaires du temps, merite bien d'avoir place icy. Vous y trouverez beaucoup de solidité & d'agrément.

LETTRE D'UN HOLLANDOIS A UN MILORD.

La bonté que vous m'avez témoignée durant le séjour que

j'ay fait en Angleterre, & les nouvelles marques de confiance que vous m'avez données par vostre derniere Lettre, m'engagent à vous répondre avec la mesme ouverture de cœur que vous me demandez, en m'envoyant la Harangue de vostre nouveau Roy, & à vous en dire mon sentiment avec une entiere liberté. Je vous avoüeray d'abord que le soin qu'il fait paroistre pour nous preserver de l'invasion d'un Ennemy fort redoutable me paroist sincere, parce que je suis persuadé qu'il en a peur. Il sçait en quel estat son ambition a reduit nos affaires, & que s'il a travaillé heureusement pour son compte, il n'a pas travaillé pour le nostre; que nostre Marine est foible, nos Troupes mediocres, nos Finances épuisées & dans un prodigieux des-

ordre. Son entreprise d'Angletere, nous a jettez dans ces inconveniens, & comme il n'est pas encore si bien étably sur le Trône que sa place de Stathouder soit à negliger, je ne doute point qu'il ne craigne autant sa ruine que la nostre. Ainsi vous devez reconnoistre que c'est luy qui parle & non pas les Etats, qui peuvent se vanter avec justice de n'avoir jamais demandé du secours à leurs Alliez en termes si bas, & si peu conformes à leur ancienne dignité, mesme dans les circonstances des affaires les plus facheuses; car je ne croy pas qu'on trouve dans nostre Histoire que depuis la Tréve de 1609. nous ayons déclaré à aucuns Princes ou Etats Catholiques ou Protestans, que s'ils ne nous secouroient puissamment, nostre ruine estoit inévitable. En verité

nous n'en croyons rien, & j'ose vous asseurer qu'il n'a pas esté prié de vous tenir un pareil discours; mais il ne faut pas s'en étonner, puis qu'en cela il a plus parlé selon sa pensée que selon la nostre. Il a formé dans son esprit un Etat de la Hollande, ajusté à ses desseins & à ses interests indépendamment des nostres. Suivant ce projet, les Provinces Unies devroient estre en inimitié perpetuelle avec la France, demeurer soûmises à tout ce qu'il voudra ordonner, n'agir que par ses conseils, ou plûtost par ses ordres, & luy fournir les mesmes secours pour se maintenir sur le Trône, que ceux qu'il a extorquez pour en chasser le Roy son Beau-pere. Lors que les Provinces Unies s'écarteront de ce projet, elles ne luy seront plus rien; & il compte

avec raison qu'elles periront inévitablement à son égard, si nos interests sont inseparables des siens. Nous ne sommes pas tous de cet avis, puis que nostre Republique a des interests presque incompatibles avec l'Angleterre, qu'elle peut se passer de ses secours, & qu'elle a trop de choses à démesler avec les Anglois sur le seul article du Commerce, pour croire que la Royauté du Prince d'Orange puisse mettre ces deux Nations d'accord. Ainsi nous sommes persuadez que comme dans les circonstances presentes nostre ruine seroit inévitable, si nous dépendions tellement de l'Angleterre, que nous ne pussions jamais nous en détacher, aussi nous avons des ressources presque certaines pour prevenir ce peril dont on nous menace, aprés nous y avoir engagez

malgré nous. Mais nous comprenons bien que ces mesmes ressources qui pourroient nous délivrer de la guerre, & qui ne sont point inconnuës au Prince d'Orange, en nous preservant de nostre entiere ruine, luy en attireroient une certaine. Il n'a qu'un seul moyen de se maintenir dans sa nouvelle dignité, qui est de nous tenir le plus long-temps qu'il luy sera possible engagez dans sa querelle, dont nous avons imprudemment fait la nostre, & de soutenir à vos dépens & aux nostres la guerre contre le Roy Jacques, malgré les secours de la France, ce qui n'est pas une petite affaire; car ces nombreuses alliances de Princes affamez d'argent ne luy pourront pas estre fort utiles si cette guerre dure, comme il y a beaucoup d'apparence. Il faut s'at-

tendre qu'ils demeureront Spectateurs paiſibles durant un temps, & qu'ils pourront groſſir ſa Cour par des Miniſtres chargez de le complimenter ſur ſa nouvelle dignité, & encore plus d'obſerver tres-exactement la ſituation de ſes affaires. En cas qu'elles deviennent douteuſes, l'indifference de ſes Alliez augmentera, & pour peu qu'elles aillent en décadence, je ſuis aſſeuré que tous Catholiques & Proteſtans ſe piqueront d'honneur & de conſcience, auſſitoſt qu'ils reconnoiſtront qu'il n'y a rien à gagner avec luy.

Cet article eſt, & ſera toûjours le plus eſſentiel; mais il roule entierement ſur voſtre compte. Si vous luy pouvez & voulez fournir tous les ſubſides qu'il vous demandera, ſes Alliez demeureront fidelles,

& sa cause deviendra bonne ; mais nous avons cru ce remede presque aussi perilleux que le mal. C'est ce qui nous fit considerer d'abord la proposition qu'il vous a faite de nous rembourser de six cens mille livres sterlins dépensées pour l'entreprise d'Angleterre, comme une des plus plaisantes visions qui soit jamais entrée dans l'esprit d'un Politique, sur tout en la soûtenant d'une raison aussi bizarre qu'est celle de vous avoir délivrez des fers du Papisme & du Pouvoir arbitraire. En verité nous n'aurions jamais cru que cette raison pust faire assez d'impression sur vos esprits pour vous obliger à mettre la main à la bourse, d'autant plus que comme il ne nous a donné part de son dessein que la veille de son embarquement, nous ne

pourrions sans injustice partager avec luy le merite de ses pieuses intentions. S'il nous les avoit communiquées, & que les déliberations eussent esté libres, je doute fort que les Etats luy eussent donné les moyens de les executer ; car comme vous sçavez, nostre Zele pour la Religion Protestante a ses bornes, & nous n'avons jamais senty que nos affaires receussent le moindre prejudice de ce qu'on disoit la Messe à Londres. Nous ne nous sommes jamais mis en peine de l'empescher, puis que nous n'empeschons pas qu'on ne la dise en plusieurs de nos Villes. Le Pouvoir Arbitraire du Roy Jacques nous incommodoit beaucoup moins que celuy du Statthouder Guillaume. Ainsi nous estions fort éloignez de penser à employer nos Troupes, nos

Vaisseaux & nostre argent à une espece de Croisade Protestante, qui peut nous avoir acquis du merite devant Dieu, si nous voulons croire nos Ministres, mais qui certainement nous attirera la haine publique ou secrete de tous les Souverains qui ne doivent pas s'accommoder d'un semblable zele. C'est pourquoy j'ay crû que les Etats avoient fait en cela une faute dont ils se ressentiroient tost ou tard; mais qu'ils en obtiendroient aisément le pardon, en renonçant comme par une espece d'amende, à une dette qui ne peut estre exigée en Justice. Plusieurs de nos bons Compatriotes vous l'auroient remise volontiers, à condition que vous garderiez nostre Stathouder jusqu'à ce que nous vous le redemandassions, & si vous aviez negotié avec nous,

il vous en auroit asseurément moins cousté. J'avouë que plusieurs de mes Amis & moy, qui croyons entendre les affaires d'Angleterre, avons esté fort trompez sur cet article. On est tellement accoustumé de vous voir broüillez avec vos Rois legitimes, lors qu'il s'agit de leur accorder des subsides extraordinaires, que nous avions creu que, quand vous seriez d'accord avec celuy-cy en toutes choses, vous ne le seriez pas sur un article si delicat, & que les motifs de Religion ne vous ont jamais rendu facile à digerer. Quand on la changea autrefois en Angleterre, chacun y trouva son compte, & profita de la dépoüille des Prestres. Cromvel qui connoissoit bien, comme il a paru, le genie de la nation, jugea qu'il estoit necessaire de rendre utile la suppres-

ſon de l'Epiſcopat & de la Religion eſtablie par les loix auſſi bien que celle de la Dignité Royale, en vous abandonnant les biens de l'Egliſe; les meubles, joyaux & terres de la Couronne à des prix fort mediocres: Ainſi on attendoit que le bon eſprit de voſtre nouveau Roy luy fourniroit quelque expedient ſemblable, & qu'il ne commenceroit pas à vous faire payer les frais de l'extirpation du Papiſme, ou que s'il le pretendoit faire, il trouveroit la meſme reſiſtance que vos Peres firent à Charles I. quand il leur demandoit de l'argent pour le ſecours des Proteſtans de la Rochelle. Pluſt à Dieu que nous euſſions imité leur exemple en cette derniere occaſion, car enfin ces motifs peuvent eſtre tolerez dans la bouche des Predicateurs, mais ce ſeroit une

étrange chose, si parce que nous faisons profession de la Religion Protestante, nous estions obligez à entreprendre de longues & dangereuses guerres dés que ces gens là nous prêcheroient qu'elle court risque d'estre opprimée en quelque autre pays. Croyez donc, Milord, que ce n'est pas à de semblables motifs qu'il faut attribuer la condescendance excessive qu'on a euë pour laisser au Prince d'Orange une entiere disposition de toutes les forces de l'Etat qui a fait reussir ses desseins; mais à la foiblesse inexcusable de nos Bourguemestres qui sont plus frapez de la mort funeste des veritables Peres de nôtre Patrie, que touchez du desir d'imiter leurs incomparables vertus.

Il ne nous est pas fort important qu'un Roy d'Angleterre soit Protes-

tant ou Papiste ; ny qu'il s'apelle Jacques ou Guillaume, ny que vos loix soient bien ou mal observées, ny que vous soyez contens. Ce ne sont point là nos affaires ; mais nostre liberté, nostre seureté, nostre commerce, la conservation de la paix qui fait fleurir les arts & la navigation; ce sont là, Milord, nos veritables affaires. Cependant vous sçavez où est reduit nostre commerce. Les pertes de nos Marchands sont si frequentes & si grandes que je n'y puis penser sans douleur. Nous sommes menacez par le seul Ennemy que nous ayons à craindre, & nous n'avons jamais eu moins de Troupes. Les meilleures sur lesquelles nous pourvions prendre une entiere confiance, sont occupées à brûler des Chapelles, & à battre les buissons pour attraper des Prestres & des

des Jesuites. De 14000. hommes on nous en renvoye quatre mille, & à la place des autres on nous envoye des Anglois dont les uns veulent obeïr au Roy Jacques, les autres au Roy Guillaume. Aucun presque ne veut nous servir; de sorte qu'il les a falu embarquer le mousquet dans le ventre, & je m'attens qu'ils deserteront tambour battant à la premiere occasion. Nous avons déja esté regalez de quatre deux centiémes deniers depuis le mois de Novembre, & cependant il faut bien chercher d'autres sommes que celles qui sont dans nos coffres, si cette guerre que nous nous sommes attirée pour la gloire de Dieu, ou plûtost pour celle du Prince d'Orange, dure quelques années: car nonobstant la joye que ses creatures veulent que nous ayons de ce dédommagement

qu'il a obtenu de vous, quoy qu'il ne soit pas à beaucoup prés proportionné à la dépence que nous avons faite, je vous asseure, Milord, que nos plus sages Republicains sont persuadez que cet Argent ne viendra pas jusqu'icy, mais qu'il sera mis avec tant d'autre dont le Prince d'Orange ne dressera pas si tost ses comptes. Nous attendons que quelques-uns de ceux qui luy sont entierement devoüez, proposeront de luy en faire un present; que si on trouve trop de difficulté à cela, il le gardera sous titre d'emprunt, & dans quelque temps, s'il se trouve bien étably sur le trône, il aura des expediens pour ne le point rendre, comme pourroit estre le dédommagement des Anglois de Bantam, & quelques autres semblables. Voila cependant les premieres benedictions

que Dieu a répanduës sur nous, & pour lesquelles nous celebrâmes un jour de jeûne & d'actions de graces publiques le 31. du mois dernier. Si vous aviez esté icy, vous auriez bien entendu des impertinences dans tous nos Presches, car nos Ministres qui sont republicains dans tous les Estats Monarchiques, & qui sont Royalistes en ce pays-cy, nous exagerent ces benedictions d'une maniere si extravagante que si nous en avions voulu croire quelques-uns, le Roy Jacques ne devoit jamais arriver en Irlande; mais les Giroüettes ont démenty les Prophetes, & je doute fort que leur éloquence eût esté capable de nous persuader la guerre contre le Papisme, si nous avions esté en liberté. Au moins nous avons consideré ces exhortations à extirper le Papisme comme des digressions fort

impertinentes que nous souffrons depuis quelque temps, parce que nous ne pouvons les empescher. Je croyois aussi que vostre Nation les considereroit comme un Sermon qui pouvoit l'ennuyer, mais non pas comme des raisons capables de luy faire debourser son argent. Enfin nous avons esté trompez, & nous ne connoissions pas la grandeur de vostre zele quand nous ne pouvions croire que vous voulussiez payer si cher l'extirpation du Papisme. Vous en voilà donc délivrez; mais croyez-vous estre délivrez du Pouvoir Arbitraire? Il me semble, si je n'ay pas perdu mon temps en Angleterre à étudier vos Loix, que vous appellez Pouvoir Arbitraire celuy qui passe les bornes prescrites par les Loix. Suivant cette maxime, le Roy auroit exercé ce Pou-

voir Arbitraire s'il avoit entrepris de vous contraindre à luy donner de l'argent pour nous faire la guerre dans le temps auquel il ne pouvoit nous la declarer sans déconcerter les desseins du Prince d'Orange. Vous pouviez le luy refuser; cependant il avoit un sujet legitime de le faire, puisque la loy vous obligeoit à estre fidelles à vostre Roy, & à employer vos biens & vos vies pour la défense de sa personne & de sa Couronne. Il est donc beaucoup plus contre la loy d'exiger des sommes immenses pour une entreprise qui est directement contraire à vos loix.

Mais, direz-vous, il nous a demandé ce subside, & nous voulons bien le luy accorder, & en cela il n'y a rien que dans l'ordre. Sur quoy vous me permettrez de vous dire que cette

excuse est fort frivole ; car s'il n'a pas droit de vous demander ; & que vous n'ayez pas pouvoir de luy accorder ce qui est en question, la prevarication est double, & vostre consentement reciproque n'empesche pas que vous n'agissiez contre la loy. Il n'a certainement aucun droit de proposer des subsides qu'en qualité de Roy ; vous la luy avez donnée ; mais si vous n'avez pû le faire selon la loy il n'a aucune autorité. Vous avez droit, comme membres du Parlement, de donner vos avis, & de consentir à de semblables propositions, ou de les rejettter ; mais il faut auparavant, que vous soyez legitimement assemblez en Parlement ; & toutes vos declarations faites ou à faire, ne pourront donner cette qualité à vostre assemblée, ny empescher que tost ou

tard vos actes ne soient abolis. Cependant quand vous seriez Parlement, il faudroit que vous eussiez des pouvoirs bien exprés pour consentir à des levées extraordinaires de deniers, sous un pretexte qui n'a jamais esté consideré comme suffisant pour taxer les peuples, & que vous ne pouvez par consequent autoriser que par une interpretation nouvelle & arbitraire des loix qui concernent la seureté de la Religion Protestante. Ces taxes auroient esté plus supportables dans un autre temps, auquel vous auriez pû profiter de nos desordres pour faire presque tout le commerce, & que vous ne pouvez presentement esperer. Il faudra donc lever ces subsides sur les terres & sur les biens des particuliers, & faire revivre tant d'autres expediens de tirer de l'argent, que

ceux du long Parlement mirent si bien en usage, qu'au lieu d'un subside assez mediocre qu'ils refusoient à Charles I. le peuple en paya dix ou douze en fort peu de temps. Cependant ils ne s'aviserent pas de cet expedient extraordinaire de faire payer les frais de la délivrance de l'Episcopat & du Pouvoir Arbitraire. Peut estre en previrent-ils les consequences que vous ne prévoyez pas & qui me paroissent fort grandes; car si vous admettez, & faites passer en loy de semblables cahiers de frais, tout Prince aura un pareil droit de vous demander plusieurs Millions sous divers pretextes.

Il n'y a rien d'impossible en ce monde, & sur tout en Angleterre. Vous pouvez estre bien-tost las de vôtre Roy Guillaume, puisque vous ne vous estes pas accommodez de quel-

ques autres qui le valoient bien. Peut-estre aussi trouverez-vous que le Regne du Roy Jacques estoit aussi commode que celuy-cy, & cette pensée le pourra fortifier s'il passe en Ecosse avec un bon corps de troupes. Si cela arrivoit; & que le nouveau Roy fût obligé de fuir à son tour, le legitime ne seroit-il pas en droit de vous demander un subside extraordinaire pour dedommager le Roy de France de toutes les dépenses qu'il a faites pour le secourir? Ne devez-vous pas attendre qu'on vous demandera un autre subside pour dedommager ceux qui ont levé des troupes pour le service du Prince d'Orange dans le Royaume? Pourrez vous aprés cela demander à vos Rois legitimes la communication des depenses de l'Etat, comme vous avez fait plu-

urs fois, aprés avoir alloüé si libre-
ent à celuy qui ne l'est pas, celle
'il a faite estant encore particulier?
e plus, si par impossible (vous me
rmettrez cette supposition comme
ant aussi possible qu'estoit le réta-
issement de Charles II. avant 1660.
, dis-je, Jacques II. se rétablissoit
r le trône, où en seroient tous ceux
i auront presté leur argent par
ance sur ce subside de six cens mille
vres sterlins? Ils seroient trop heu-
ux de ne perdre que leur capital &
urs interests, mais ce Monarque
auroit pas de peine à trouver moyen
contenter le Public & de punir les
upables, en ordonnant que les de-
ers levez contre les Loix seroient
stituez à ceux qui auroient esté
ligez de ceder à la force, & repris
r les biens de ceux qui auroient

autorisé par leurs suffrages cette vexation. J'ay veu depuis que je suis au monde arriver en Angleterre des choses plus difficiles à croire que tout ce que je vous dis. Ainsi pour vous parler franchement, je crois qu'il est fort possible que vous changiez tous d'avis, & que vous remettiez les choses en l'état où elles estoient.

Ce qui me confirme dans cette pensée, est que vostre Charta magna, & toutes les loix qui en dépendent, sont trop vieilles pour estre abrogées par des resultats tumultuaires comme ont esté les vostres. Ainsi elles détruiront vray semblablement tout ce qui a esté fait par la Convention, puisqu'elles ont bien pû détruire les Actes du long Parlement, & cela arrivera dés que vous vous apercevrez que sous pretexte de rétablir ces loix qui vous

t si cheres, on leur oste toute leur
te. Or vous vous en apercevrez
tost que vous ne pensez, & quand
us chercherez vos libertez, fran-
ses & proprietez, & cette Religion
testante dont vous estiez autrefois
aloux, il faudra avoir recours à
vieilles loix. Vous trouverez fort
nge qu'on vous mette en prison
un simple soupçon de vouloir
nger le gouvernement present, &
on ne vous veüille pas admettre à
sortir sans caution. Vous verrez
oistre contre vous des faux té-
ns; car puisqu'on prend tant de
à les justifier & à les rétablir
s leur bonne reputation, c'est
e qu'on croit en avoir besoin, &
on en veut faire quelque usage.
vous obligera par execution mili-
e à payer les sommes que les De-

putez à la Convention auront accordées sans vostre participation. Les principaux Seigneurs soupçonnez de mécontentement seront recherchez pour des crimes commis du temps de Charles II. ou de Jacques II. Le nouveau Roy ne voudra pas forcer les loix, & les fera rigoureusement executer sur eux.

Mais il y a encore un point plus important auquel cependant il paroist que vous ne pensez pas, selon ce que me disoit l'autrefois un Gentilhomme Anglois qui à mon avis entend vos Loix aussi-bien qu'on le peut faire. Il s'étonnoit comment vous n'aviez pas changé la forme du gouvernement, puisque cet expedient estoit moins perilleux que celuy dont vous vous estes servis; car disoit-il, aprés la derniere longue rebellion, quoy que toute la Na-

tion eust reconnu un Usurpateur, cependant comme les loix de la Monarchie étoient abrogées, celuy qui luy succedoit se trouvoit obligé de suivre les nouvelles, & ne pouvoit faire valoir l'autorité des anciennes contre ceux qui luy devenoient suspects, parce qu'elles ne luy auroient pas esté plus favorables qu'à ceux qu'il auroit voulu perdre. Ainsi il n'y avoit qu'un seul inconvenient à craindre qui estoit que le Roy legitime rentrast à main armée dans le Royaume, ce qui estoit presque impossible. S'il y rentroit à l'amiable comme Charles II. on estoit assuré d'un pardon general, sauf à abandonner à la Justice les principaux instrumens de la rebellion. C'est en effet ce qu'on fit alors. Les Juges du Roy Charles I. & quelques autres furent exceptez de l'am-

nistie, & on eut autant de plaisir à les voir pendre qu'ils en avoient eu à faire pendre les autres. Mais presentement, disoit-il, les choses sont toutes differentes, & puisque la Convention a declaré qu'il falloit maintenir les anciennes loix, & que celles d'Edoüard III. d'Henry VII. d'Henry VIII. d'Elisabeth & de Jacques I. ny mesme celles de Charles II. touchant l'autorité des Rois n'ont pas esté revoquées, elles subsistent en toute leur force, & l'autorité de faire executer ces mesmes loix, reside toûjours en la personne du Roy, tel qu'il puisse estre. Je suppose donc que Jacques II. vienne à mourir & ensuite le Prince de Galles, en ce cas le Prince d'Orange cessant d'estre Usurpateur deviendra vostre Roy legitime, & par consequent l'executeur de ces loix an-

ciennes, certaines, fondamentales, & incontestables, qui luy seront alors aussi favorables qu'elles luy sont presentement contraires. Supposant donc que les loix fondamentales subsistent, il faudra necessairement que tous ceux qui se sont revoltez contre le Roy Jacques, obtiennent un pardon sous le grand Sceau, ou qu'ils demeurent exposez à la rigueur de ces Loix ; sans cela ils pourroient estre poursuivis comme criminels de haute trahison. Le nouveau Roy sera absolument le Maistre d'accorder ce pardon à qui il voudra, & d'en exclure ceux qu'il voudra, sans que personne ait sujet de s'en plaindre, puis qu'il ne fera rien que selon les Loix. Si on luy cite les nouvelles que la Convention a faites contre le Roy Jacques, comme non seulement il n'aura plus

d'intereſt à les maintenir ; mais qu'il en aura un tres-preſſant de les détruire, il n'aura pas de peine à prouver que tous les Reſultats & les Bills de la Convention ne ſont pas des Loix ; & il s'en rapportera aux Regiſtres & aux exemples dont aucun ne pourra jamais établir l'autorité de cette Aſſemblée illegitime. Ce qu'il pourra faire de mieux eſt, qu'il déclarera qu'ayant toûjours fait profeſſion de reſpecter les Loix, il ne veut rien faire à leur préjudice, & comme parmy les Griefs on a inſeré que les pardons & les Actes émanez du pouvoir diſpenſatif ſont contre la Loy, il obſervera tres-religieuſement cet article, & n'en fera aucun uſage en faveur de ceux qui l'ont mis ſur le Trône. Je dis à ce Gentilhomme qu'il ne falloit pas douter que vous

ne vous opposassiez à de semblables entreprises. S'ils opposent la force, me répondit-il, ils auront assurément de la peine, car ils ont affaire à un homme qui les connoist bien, & qui ne les attaquera qu'à son avantage. L'exemple du Roy Jacques apprendra aux legitimes Souverains aussi-bien qu'aux Usurpateurs, à ne se fier aux paroles & aux sermens de ceux de vostre Nation, que quand ils seront en estat de les faire bien observer, sur tout depuis qu'on a ouvert le chemin à faire entrer des Troupes étrangeres dans le Royaume, ce qui estoit autrefois un attentat irremissible. Si c'est par les voyes ordinaires, ce sera dans un Parlement; mais qui l'empeschera de le casser? La Convention a déclaré qu'il avoit eu pouvoir de convoquer un Parlement, & par

consequent elle a reconnu qu'il le pouvoit casser. Il le pourra donc faire à meilleur titre, s'il devient Roy legitime.

La Convention a donné atteinte à l'Habeas corpus. *On peut estre emprisonné tant & si long-temps qu'il plaira au nouveau Roy. On sera seditieux, deserteur, & tout ce qu'il voudra, il n'y aura plus de secours à attendre des nouvelles Loix qui ne subsisteront plus. Les anciennes condamnent les Rebelles comme criminels de haute trahison; il faut donc tost ou tard que ceux de la Convention experimentent la rigueur des Loix, & ils reconnoistront alors fort inutilement qu'ils ne peuvent se plaindre que de leur legereté qui les a fait precipiter dans des perils certains pour en éviter d'imaginaires.*

C'est ainsi que me parloit ce Gentilhomme, & je vous avouë que je n'eus rien à luy répondre de solide. Je me jettay donc dans des lieux communs, & je me mus à loüer la pieté du Roy Guillaume, son zele pour la Religion Protestante, sa vie exemplaire, le soin qu'il a eu de conserver nostre liberté, son respect pour les Loix & d'autres choses semblables dont non seulement nos Ministres nous fatiguent depuis long-temps, mais que tant de Refugiez de France débitent tous les jours dans leurs écrits politiques; ce que je n'aurois neanmoins osé faire, si je n'avois veu par les vostres, & par les Adresses de vos deux Chambres, que vous commencez à employer ces mesmes lieux communs dans vos actes les plus serieux. A cela, le Gentilhomme

me regardant avec un air de mépris, me dit brusquement, Monsieur, je vois bien que vous voudriez rire, & que vous n'oseriez; mais si vous parlez serieusement, tout ce que j'ay à vous répondre, c'est que je vous prie de ne me pas traiter comme un enfant. Voilà comme finit nostre conversation. En un mot, cet Anglois ne croyoit pas les affaires du Prince d'Orange si bien établies qu'elles ne pussent changer de face; mais il estoit persuadé que soit qu'il se maintinst sur le Trône, soit qu'il fust obligé à en descendre, la Nation en souffriroit beaucoup, puis qu'elle ne pourroit le maintenir que par une longue & prodigieuse dépense, & que si on en voyoit la fin, personne n'étoit plus propre que luy à vanger le Roy Jacques de ses Sujets rebelles, ny

la France de ses anciens Ennemis.
Je suis, &c.

Je finis icy cette sixiéme Partie, remettant à vous entretenir dans la septiéme, de la suite des revolutions d'Angleterre, & de plusieurs autres choses curieuses sur les Affaires du Temps. Elle paroîtra le premier jour de Juillet, & j'espere y faire entrer tout ce qui me reste à vous en dire, ainsi que tout ce qui se sera passé jusque-là.

FIN.

APOSTILE.

On a dit dans ce Volume que l'Empereur avoit fait défendre à l'Envoyé que le Roy d'Angleterre luy avoit depesché aprés sa sortie de ses Etats, d'entrer à Vienne, ce qui ne se confirme pas, mais seulement que Sa Majesté Imperiale a refusé de donner aucun secours à ce Monarque. Quand on a dit dans le mesme Volume, que l'Angleterre pouvoit mettre quatre cens Voiles en Mer, on n'a pas pretendu dire qu'elle pouvoit équiper quatre cens gros Vais-

ſeaux ; mais on doit ſuppoſer que c'eſt en comptant les divers Baſtimens qui accompagnent une grande Flote.